

Grève des postiers: pressé de toutes parts, le gouvernement interviendrait



M. Benson, ministre du revenu

Les possibilités d'un règlement imminent de la grève des postiers montréalais se sont évanouies au cours de la journée d'hier. Mais le gouvernement fédéral se verrait forcé d'intervenir d'ici quelques heures devant les demandes de plus en plus pressantes d'un large secteur de l'opinion publique, particulièrement des hommes d'affaires.

Le ministre du revenu, M. Edgar Benson, fera connaître ce matin à 9 heures les mesures que le gouvernement fédéral entend prendre au sujet de cette grève. Il s'est entretenu toute la journée d'hier avec deux autres ministres, membres du comité dit "de la grève des postes", et a causé en soirée avec le premier ministre, en visite chez des amis dans la région de Muskogee.

Le comité ministériel de trois membres formé de M. Benson, du ministre des postes, M. Tremblay, et du solliciteur général, M. Pennell, s'est réuni vers 5 heures hier après-midi pour étudier la situation. C'est à la suite de cette rencontre que M. Benson a promis une déclaration.

Refusant d'indiquer, à ce moment-là, les mesures envisagées, le ministre du revenu a dit qu'il allait se mettre en communication avec le premier ministre Pearson au cours de la soirée. Ce dernier se trouvait hier à Magnetawan, localité de la région du Muskoka en Ontario, mais il pouvait rentrer dans la capitale dans un délai d'une heure.

M. Benson n'a pas voulu commenter non plus la rumeur voulant que les grévistes montréalais puissent être congédiés. Cette possibilité avait été évoquée, lundi soir, par un porte-parole anonyme du bureau du premier ministre. Il a tout simplement dit à ce sujet que le but du gouvernement n'était pas de malmenager les gens mais de rétablir au plus vite le service postal ajoutant aussitôt que le

gouvernement était bien conscient de la gravité de la situation à Montréal.

A Montréal même, les autorités du bureau de poste ont fait appel hier après-midi à quelque 300 employés féminines surnuméraires pour faire le tri du courrier qui s'accumule.

C'est la première tentative du genre depuis le début de la grève. M. Laurier Caron, directeur du service de l'exploitation au bureau de poste de Montréal, a déclaré au début de la soirée que 150 de ces employées "intermittentes" étaient déjà au travail et qu'il en attendait d'autres.

M. William Houle, le président local de l'Association des employés des postes, estime toutefois que 32 seulement des "intermittentes" sont entrées au bureau de poste. "Je me suis rendu moi-même sur les lieux et je n'en ai pas compté plus", a-t-il dit en accusant les autorités postales d'intimidation. Il a expliqué aussi que ces personnes ne sont pas syndiquées et ne font pas partie du groupe de 4.100 postiers qui sont en grève.

LES RECOMMANDATIONS DE M. ANDERSON

A une assemblée tenue lundi, les postiers montréalais avaient fait savoir clairement qu'ils n'entendaient pas retourner au travail avant de recevoir de nouvelles offres d'Ottawa.

Par ailleurs, une rumeur circulait depuis le début de la fin de semaine indiquant que le commissaire J.C. Anderson remettrait ses recommandations lundi ou au plus tard mardi. Une déclaration d'un porte-parole du commissaire mettait cependant brutalement fin à cette rumeur hier midi.

Voir page 2: Grève des postiers

Les milieux d'affaires passent de l'impatience à l'irritation

par Paul CLICHE

Les milieux d'affaires sont de plus en plus irrités par la prolongation de la grève des postiers de Montréal. Les pressions qui sont exercées depuis quelques jours sur le gouvernement pour y mettre fin d'une façon ou d'une autre ont considérablement augmenté au cours des dernières heures et ont pris un caractère d'extrême urgence.

Les Chambres de commerce du Canada, de la province de Québec et du district de Montréal, ainsi que le Montreal Board of Trade ont officiellement uni leurs efforts hier et, par l'entremise de leurs présidents respectifs, ont fait parvenir des télégrammes au premier ministre Pearson.

Les quatre organismes soulignent la responsabilité qui incombe au gouvernement de maintenir un service public aussi essentiel que celui des postes, de même que la situation "intolérable" dans laquelle est plongée la population.

Les quatre chambres sont également unanimes à dire que le gouvernement doit intervenir immédiatement pour rétablir le service.

"Aucun délai n'est admissible pour retarder les services de la poste à Montréal où la situation économique et sociale est intolérable", dit le message de la Chambre de commerce du district de Montréal.

La Chambre de commerce de la province pour sa part "demande instamment au gouvernement du Canada de prendre les décisions qui s'imposent pour régler ce problème dans le plus bref délai".

"Le service postal doit être remis en opération immédiatement par le gouvernement pour n'importe quel moyen nécessaire dans les circonstances. Le public craint que le gouvernement ne soit pas capable de continuer à assurer les services publics dont il est responsable", déclare le Montreal Board of Trade au premier ministre.

Quant à la Chambre de commerce du Canada, elle demande expressément au gouvernement de déclarer illégal immédiatement l'arrêt de travail des postiers de Montréal et de ne laisser aux grévistes qu'un délai de 24 heures avant de se soumettre. A l'expiration de ce délai, le gouvernement remettrait le service postal en marche. La Chambre suggère particulièrement la mobilisation des forces armées à cette fin ou l'emploi de tout autre personnel disponible.

Les dirigeants de ces quatre importants organismes ne font qu'illustrer publiquement quel genre de pressions le gouvernement subit depuis quelques jours.

J.J. Bertrand temporairement leader de l'UN

QUEBEC (DNC) — Le député de Missisquoi sera leader de l'opposition en l'absence de M. Johnson qui doit quitter Québec demain soir pour prononcer une causerie, jeudi matin, à la 34e conférence de lac Couchiching qui a pour thème "conceptions du fédéralisme". Des malins laissent entendre que M. Bertrand, en l'absence de son chef, pourrait bien en profiter pour expédier rapidement les travaux de la Chambre et provoquer la fin de la session avant le retour de M. Johnson; mais tout cela, demeure dans le domaine de la haute fantaisie.

Modification à la loi des alcools (p. 3)

Les provinces cherchent à uniformiser les normes d'admission à l'université

WINNIPEG — Les provinces sont à la veille d'uniformiser les normes d'admission à l'université. Les premiers ministres ont longuement débattu la question, hier, à Winnipeg et préparent en quelque sorte le projet de l'accord qui pourrait survenir lors de la conférence des ministres de l'éducation, en septembre, à Frédéric-ton.

Le ministre québécois, M. Gérin-Lajoie, a également fait savoir que les délégués à la conférence avaient étudié la possibilité d'un dossier standard qui permettrait à un étudiant qui

change de province de se voir attribuer une certaine équivalence au niveau des écoles secondaires. M. Gérin-Lajoie a ajouté que le projet est à peu près au point et qu'il sera également

inséré à l'ordre du jour de la conférence de Frédéric-ton.

Le président de la réunion de Winnipeg, M. Duff Roblin, a déclaré que les provinces s'étaient mises d'accord sur le fait qu'il serait excellent que les normes d'admission à l'université soient uniformisées dans tout le pays. Présentement, des différences majeures existent dans les qualifications exigées d'un candidat à l'université.

"Nous ne cherchons pas tellement à arriver à une uniformisation absolue, a dit le premier ministre du Manitoba. Il faut conserver suffisamment de latitude pour la recherche et le développement. Les possibilités dans ce domaine demeurent limitées et les ministres de l'éducation qui étudient la question depuis plusieurs années, continueront leurs travaux en ce sens".

Equivalence nécessaire

"Les premiers ministres sont conscients du fait qu'il faut qu'il existe une certaine équivalence en ce qui regarde les examens d'admission aux universités d'une province à l'autre et ceci est de bon augure", a dit M. Gérin-Lajoie.

Dans un autre ordre d'idée, M. Gérin-Lajoie a dit que le Québec avait exprimé, à la séance d'hier, le désir d'établir sur une base aussi méthodique que possible des échanges culturels entre les provinces.

"Nous sommes désireux d'établir des ententes de façon à arriver à une certaine réciprocité dans ce domaine et je crois que tous les premiers ministres sont intéressés à participer à un tel programme".

Les échanges entre les provinces concerneraient les troupes de théâtre, les groupes musicaux, les expositions de peinture, bref tout ce qui relève des ministères des Affaires culturelles.

M. Gérin-Lajoie a laissé savoir que les provinces avaient chargé le Québec de préparer un mémoire le plus rapidement possible, mémoire qui présenterait un projet aussi concret que possible au sujet des échanges.

Jusqu'à maintenant, le ministre québécois des affaires culturelles a subventionné des tournées pour des groupes musicaux, mais aucune entente n'existe entre les provinces.

"Nous voulons organiser de véritables échanges d'une façon systématique, de façon à ce que ce ne soit pas seulement le Québec qui envoie des représentants".

La conférence interprovinciale des premiers ministres a débuté lundi dans la capitale du Manitoba.

La délégation du Québec est composée de M. Gérin-Lajoie, de M. Claude Morin, sous-ministre des affaires fédérales-provinciales et de M. Louis-Philippe Pigeon, conseiller juridique du gouvernement provincial.

M. Lesage a assisté aux deux premières séances de la conférence, mais il a quitté Winnipeg en fin d'après-midi lundi pour retourner à Québec où se poursuivent les travaux de la Chambre.

Un "plan Thant" sur le Vietnam?

GENEVE — Dans les milieux qui touchent de près les délégations participant à la conférence du désarmement, on a pris connaissance avec intérêt des informations faisant état d'un "plan Thant" pour un cessez-le-feu au Vietnam. Ce plan serait d'ailleurs assorti, en cas d'adoption par les Nations unies d'un voyage du secrétaire général de l'ONU à Hanoï et à Saigon.

On se garde de formuler, dans ces milieux, la moindre appréciation sur la réalité d'un tel plan, et l'on souligne qu'il serait, en tout état de cause, absolument indépendant des travaux de la conférence des 17 sur le désarmement qui se tient à Genève.

Ce plan, qui aurait reçu l'assentiment de Washington, serait dû à la seule initiative de M. Thant, qui s'approprierait, selon des informations qui circulent à Genève, à le divulguer au cours de sa prochaine conférence de presse, dans une quinzaine de jours.

Certaines sources généralement informées précisent que l'initiative de M. Thant comporterait un appel pour un cessez-le-feu à toutes les troupes directement engagées dans le conflit et serait soumis au Conseil de sécurité.

Nouveau record des dépenses d'équipement

OTTAWA — Les projets de dépenses d'équipements d'armement, privés et publics, s'acheminent vers un record mais le gouvernement fédéral craint que la carence de main-d'œuvre spécialisée ne constitue un obstacle majeur à ces projets d'investissement.

Un rapport du ministère du commerce indique que la valeur totale des projets pour 1965 atteint \$12.8 milliards. En mars dernier, les prévisions ne dépassaient pas les \$12.3 milliards, ce qui signifie que les chiffres rendus publics à Ottawa marquent une augmentation de 4 p.c. par rapport à ceux de mars et de 19 p.c. par rapport à ceux de l'an dernier, à la même date.

En mai de cette année, dit cependant le rapport, les réserves de main-d'œuvre spécialisée dans le domaine de la construction étaient d'un tiers inférieures à celles sur lesquelles on pouvait compter à la même date en 1963 et 1964. Une telle situation pourrait, croit-on, causer de sérieuses difficultés aux investisseurs, cet été et l'automne prochain.

L'animateur des postiers:

"Qu'est-ce au juste que l'intérêt public?"

par Réal PELLETIER

—L'intérêt public? Quand est-ce que le public, lui, a pensé à l'intérêt des facteurs? Et puis, qu'est-ce que c'est au juste l'intérêt public dans notre cas? L'homme de la rue, lui, ne s'en fait pas. Soixante pour cent du courrier est un courrier d'affaires. Ce sont eux surtout les hommes d'affaires qui se récrient devant cette grève et qui font des pressions sur le gouvernement pour que la grève cesse sans garantie pour les postiers.

William Houle est déçu. Mais c'est un homme qui parle vite, au rythme mécanique du facteur de classe son courrier chaque matin au bureau de poste, ordonnant les lettres au parcourir qu'il va emprunter. William Houle accueille poliment mais sans formalité le représentant du DEVOIR, à la salle des charpentiers, rue St-Laurent, où il a élu domicile pour la durée de la grève.

Dès neuf heures, près d'une centaine de postiers sont déjà réunis dans la salle, pour discuter des derniers événements et assurer la continuité de la grève. Quelques-uns jouent aux cartes. Un d'eux se lève et va arracher à un vieux piano quelques notes, histoire de maintenir le moral. Bientôt, il y a beaucoup de monde et beaucoup de bruit. M. Houle nous fait monter à son bureau, côté cour de la scène. Dans la pièce qui fait à peine quatre pieds sur huit, trois ou quatre postiers répondent aux appels téléphoniques de confrères qui inquiètent la dernière manchette du journal ou le



dernier éditorial d'un poste radiophonique, menaçant les grévistes de perdre leur emploi.

M. Houle s'explique: "C'est inévitable. Il y en a qui prennent peur à chaque fois que quelqu'un parle de nous congédier. Il y en a qui ont tellement peur qu'ils font téléphoner leur femme. Mais c'est normal. Faut se rappeler que nous parons de loin. Il fut un temps où le syndicalisme ne dépassait les proportions de protestations dans les chambres de toilette."

Voir page 2: Intérêt public

Le bill 55 sera la loi de la fonction publique la plus progressive en Amérique déclare M. Lesage en soumettant des modifications au texte original

de notre envoyée spéciale, Evelyn DUMAS-GAGNON

QUEBEC. — Ouvrant hier le débat en deuxième lecture sur le projet de loi de la fonction publique, le premier ministre Lesage a déclaré que le bill 55 sera la plus progressive loi de la fonction publique dans toute l'Amérique du Nord.

Après une longue séance du cabinet, commencée en matinée et qui ne s'est terminée qu'à deux heures et quart de l'après-midi, M. Lesage a d'abord soumis le projet de loi, par suite de certaines représentations personnelles qui m'ont été faites", six amendements au texte initial.

Le premier protège les droits acquis en matière de salaire par les ouvriers, alors que le premier texte ne mentionnait que les fonctionnaires.

Le deuxième adoucit l'article qui rejetait l'ancienneté comme critère de promotion dans la fonction publique, en précisant que "pour les ouvriers, à compétence égale, l'ancienneté peut être un des critères considérés".

Le troisième prévoit des congés sans solde pour tout employé du gouvernement qui se présente à une élection fédérale ou provinciale. L'employé doit donner sa démission lorsqu'il se porte candidat et s'il est élu, il peut reprendre son poste dans les huit jours qui suivent l'élection.

Les quatre autres amendements posent certaines limites au droit de destitution de la commission de la fonction publique. Lorsque la commission fait enquête au sujet de l'opportunité de destituer un employé, celui-ci a le droit de se faire entendre avec ses témoins et avant que la destitution prenne effet, "à la demande de l'employé, le dossier doit être transmis au lieutenant-gouverneur en conseil".

Enfin, au sujet du droit de grève, un amendement prévoit que si les parties ne peuvent s'entendre avant l'arrêt de travail sur la nature des services essentiels à maintenir, la commission des relations de travail peut agir comme arbitre.

Après avoir soumis ces amendements, M. Lesage a précisé qu'il allait faire une déclaration de principes sur le fond du projet de loi et que le chef de l'opposition aurait la possibilité d'en faire autant aujourd'hui. M. Lesage a également indiqué qu'il n'entendait pas les représentants des fonctionnaires en comité de la Chambre, alléguant qu'ils avaient déjà été entendus au Sénat. Enfin, le premier ministre déclare que même s'il avait été question d'ajourner

la session vendredi, il ne s'agissait pas là d'un objectif sacré, et que les députés consacraient tout le temps nécessaire à l'étude des lois qui restent à l'ordre du jour.

Dans sa déclaration de principe sur le bill 55, M. Lesage a d'abord noté qu'une nouvelle législation de la fonction publique était une suite nécessaire à l'expansion économique et sociale qu'a connue le Québec depuis quelques années, de même qu'à l'accroissement même du nombre des fonctionnaires. Depuis 1960, les effectifs de la fonction publique augmentent en moyenne d'un million par année.

La présente loi du service civil date de 1943, alors qu'il y avait 11.000 fonctionnaires et quelques milliers d'ouvriers réguliers; aujourd'hui il y a 32.000 ouvriers et fonctionnaires à qui le gouvernement verse au total \$200 millions en salaires et traitements.

C'est sur ce fond que le gouvernement a élaboré son projet de la fonction publique.

Le premier changement touche l'ancienne Commission du service civil, devenue la Commission de la fonction publique.

REACTIONS SYNDICALES:

Il faut encore modifier profondément le projet

QUEBEC (De notre envoyée spéciale) — Les dirigeants syndicaux des fonctionnaires sont unanimes à dire qu'il faudra encore des modifications substantielles pour faire du bill 55 la loi d'avant-garde promise par le gouvernement, même en tenant compte des changements proposés hier après-midi par M. Lesage. Plus de 5.000 fonctionnaires employaient hier soir la salle du Patrochage Roc-Amador, manifestant par des slogans et des chansons leur opposition au projet gouvernemental. L'un de ces slogans portait: "Le bill 55, patronage légalisé". M. Raymond Fortin, président du syndicat des fonctionnaires, a déclaré:

"On parle de la nouvelle loi de la fonction publique, mais je trouve qu'il n'y a, par rapport à l'ancienne, aucun changement de nature à améliorer les conditions de travail des employés de l'Etat. Nous avons travaillé quatre ans et quatre mois pour en arriver à une loi satisfaisante."

"Dans mon optique syndicale, a-t-il poursuivi, je n'ai jamais considéré les journées d'étude comme un moyen immédiat. Toutefois, si jamais les fonctionnaires décidaient de tenir de telles journées, la décision aura certainement été provoquée par une situation inacceptable et un manque de bonne foi."

Plus tôt, M. Raymond Parent, directeur professionnel du syndicat, avait expliqué le contenu du projet. En fin de soirée, M. Marcel Pepin, président de la CSN, a pris la parole.

Hier matin, chaque député et conseiller législatif a reçu de la CSN un document contenant une déclaration de principe sur la législation qui devrait régir la fonction publique, une critique du bill 55 avec des suggestions d'amendements, et une comparaison entre le bill 55 et la présente loi du service civil.

Au niveau des principes, la CSN constatait qu'il a de nombreux points de ressemblance entre la présente loi du service civil et le bill 55. Elle fait part de son impression que pour l'essentiel, le bill 55 ne fait que greffer un certain nombre de droits syndicaux à la loi du service civil, en augmentant, d'autre part, les pouvoirs de la commission de la fonction publique.

"Est-il acceptable, demande la CSN, que l'Etat dans sa loi donne un mandat à une commission et lui donne des pouvoirs tels que celle-ci est jugée et partie?"

La centrale syndicale estime, en effet, que, d'après le projet de loi, la commission de la fonction publique représentera vraiment l'employeur. Dans une entrevue, d'autre part, M. Marcel Pepin a fait valoir que, contrairement à d'autres commissions gouvernementales, celle des relations de travail par exemple, ou les commissaires jouissent d'une grande autonomie, la commission de la fonction publique est tenue dans un grand nombre de cas de soumettre des décisions au cabinet.

Voir page 2: Réactions syndicales

Les libraires auront bientôt leur statut

QUEBEC (DNC) — Le ministre des affaires culturelles a déposé hier à l'Assemblée législative un projet de loi établissant pour les libraires du Québec un régime d'accréditation et un service du livre au sein du ministère.

Il s'agit-là d'un premier pas vers la mise en oeuvre des recommandations faites, en décembre 1963, par la commission Bouchard sur le commerce du livre. Le cabinet déterminera les conditions de l'accréditation qui sera accordée par le ministre des affaires culturelles après avoir pris l'avis d'un comité consultatif de sept membres dont le projet prévoit la formation.

Seuls les libraires qui détientront un certificat d'accréditation pourront prendre le titre de libraire accrédité. Le rapport Bouchard ne parlait pas simplement d'un service du livre, mais recommandait carrément la création d'une régie gouvernementale du commerce du livre de langue française.

LA CHAMBRE EST SAISIE DES AMENDEMENTS

La loi de la Régie des alcools sera désormais "réaliste et conforme à la société adulte"

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le projet amendant la loi de la Régie des Alcools, déposé hier à l'Assemblée législative par le ministre de la justice modifie les jours, les heures et les conditions de vente de boissons alcooliques dans divers établissements, crée deux nouveaux permis, celui de théâtre et celui de l'Expo 67, en plus de permettre à la Régie de fabriquer elle-même du cidre, autres produits et sous-produits de la pomme, de même que du vin et de l'alcool. Le projet comprend des élargissements, mais aussi des restrictions plus sévères.

"Ces amendements, a dit M. Claude Wagner, feront de la loi de la Régie des alcools,

nous osons l'espérer, une loi réaliste et conforme à la société adulte de 1965".

Quant au premier ministre, s'adressant aux journalistes en dehors de la chambre, il a déclaré qu'un des principes du projet était, entre autres, de faire des salles à manger et des restaurants des endroits où l'on mange et des bars des endroits où l'on boit.

Il a expliqué que les nouvelles restrictions auraient pour but d'empêcher que dans certains centres en particulier les salles à manger et les restaurants ne deviennent des buvettes, les jours fériés.

Le projet ramène une disposition que le conseil législatif avait rejetée, en 1961. Il abolit l'obligation du repas obligatoire, le dimanche et jours fériés, dans les cabarets situés dans l'île de Montréal, l'île Jésus, la cité de Québec et dans un rayon de cinq milles de cette ville.

Quant aux cabarets situés ailleurs en province, la loi demeure la même: ils ne peuvent servir aucune boisson alcoolique les jours fériés.

Dans le cas des cabarets, les heures d'ouverture demeurent les mêmes.

M. Lesage a expliqué que le repas obligatoire dans les cabarets de Montréal, de l'île Jésus et de Québec, les jours fériés, donnait lieu à un gaspillage hebdomadaire de tonnes de vivres.

Salles à manger et restaurants: repas obligatoires.

Le projet définit clairement qu'aucune boisson alcoolique ne peut jamais être servie dans un restaurant ou une salle à manger, sauf à l'occasion d'un repas.

Les heures d'ouverture de ces établissements demeurent les mêmes.

Laporte n'a pas fait d'offre à Marcel Thivierge

QUEBEC — Le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, a démenti hier en Chambre les propos tenus vendredi dernier par le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, selon lesquels il aurait offert à un membre de la tribune de la presse, M. Marcel Thivierge, d'être candidat libéral dans un comté de la région de Montréal, aux prochaines élections provinciales.

"Jamais ni indirectement ni directement je n'ai discuté avec M. Thivierge de la possibilité qu'il soit ou ne soit pas candidat; en fait il m'est arrivé très peu souvent de causer politiquement avec le correspondant du Devoir", a affirmé M. Laporte. Le ministre a par ailleurs ajouté qu'il n'avait "aucune autorité en cette matière", et que les candidats étaient choisis lors de conventions.

Y. M.



M. Lorenzo Ouellet fait le point:

Toutes les essences se valent

Toutes les essences se valent quant à la qualité, a affirmé hier M. Lorenzo Ouellet, président et propriétaire de Gaz Ouellet Limitée. La différence dans le prix au consommateur, selon lui, ne provient que des frais d'administration et de publicité que doivent assumer les grandes compagnies. M. Ouellet, dont l'entreprise distribue une essence connue sous le nom de "GO", a expliqué au cours d'une conférence de presse que la concurrence entre les compagnies indépendantes, comme celle dont il est propriétaire, et les grandes compagnies d'essence était à l'origine d'une partie des problèmes qu'affrontaient les grévistes lors de la récente grève de l'essence.

Rappelons, en effet, que, lors de cette grève, les locataires des stations d'essence des grandes entreprises pétro-

lières reprochaient à ces compagnies de "se faire concurrence à elles-mêmes" en vendant leur essence à des distributeurs indépendants qui se livraient par la suite à la "guerre des prix".

M. Ouellet estime, de son côté, que cette concurrence joue en faveur du consommateur. "Les grandes compagnies, a-t-il dit, ont été obligées de suivre notre exemple. Il y aurait même de fortes possibilités que le prix de l'essence monte en flèche advenant la disparition des petites compagnies d'essence."

Quant à la qualité de l'essence vendue par les indépendants, M. Ouellet a soutenu que les épreuves faites en des laboratoires industriels n'ont établi aucune variation appréciable avec celle qui est distribuée par les grandes compagnies.

Québec: marche de protestation de 500 électriciens et plombiers

QUEBEC — Quelque 700 électriciens et plombiers en grève ont fait une marche bruyante dans les rues de la capitale, bloquant la circulation un peu partout, après avoir appris que leurs employeurs avaient rejeté deux propositions soumises aux parties la veille par un conciliateur nommé par le ministère du travail.

La grève des 1.300 électriciens et plombiers, affiliés à la Confédération des syndicats nationaux, paralyse la construction de Québec à Rivière-du-Loup. Ils réclament des augmentations de \$0.70 l'heure, réparties sur 32 mois. Ils reçoivent actuellement \$2.65 l'heure. La dernière offre des employeurs s'établissait à \$0.40 l'heure, sur 32 mois. Pour sa part, le conciliateur nommé par le gouvernement, M. Noël Bérubé, a proposé une augmentation de \$0.65 répartie sur 28 mois.

Hier matin, au cours d'une réunion, les syndiqués ont appris que les employeurs avaient rejeté l'offre du conciliateur. Effectivement, ces derniers faisaient savoir dans une déclaration ultérieure à la presse qu'ils avaient décidé de s'en tenir à leur dernière offre. Leur déclaration poursuivait: "L'intransigeance du syndicat et les actes de vandalisme qui ont marqué les derniers jours nous obligent à adopter cette attitude. Nous regrettons sincèrement cet arrêt de travail qui a empêché plusieurs travaux de construction de se poursuivre, mais nous avons atteint un point où la discussion est devenue impossible."

Deuxième étape

Par ailleurs les grévistes ont commencé la "deuxième étape de la grève" en organisant une marche de 700 à 800 personnes sur le siège de la corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec.

Cette proposition fut soumise à l'Assemblée immédiate après qu'il fut établi qu'il n'y aurait pas de discussion sur les suggestions du conciliateur.

En peu de temps, les plombiers et électriciens étaient à l'extérieur de la salle paroissiale Limoulin et attendaient le signal du départ.

Il était alors 11h50 au

maximum: cinq minutes plus tard une des principales artères de la basse ville de Québec, le boulevard des Capucins, était envahie par eux. A l'arrivée de la police municipale, toute circulation sur cette voie fut complètement paralysée, les grévistes occupant en entier la chaussée. Cependant avec l'autorisation du directeur de la police municipale, le chef Gérard Girard, la marche reprit et il en fut de même pour la circulation.

La durée du défilé fut d'environ 45 minutes. Rassemblés devant les bureaux des maîtres mécaniciens en tuyauterie, les plombiers écoutèrent pendant environ 30 minutes leur négociateur, M.

Réal Labelle et le directeur de la grève, M. Jacques Tardif. Ces derniers les félicitèrent tout d'abord pour la conduite ordonnée qu'ils avaient eue et rappelleront ensuite que la population de Québec était maintenant consciente de leurs justes revendications.

On précisa que l'on tiendrait encore d'autres manifestations du même genre pour démontrer aux patrons et au public que les électriciens et plombiers étaient unis dans la lutte qu'ils mènent pour conquérir l'objet de leurs aspirations et pour rétablir les droits qu'ils avaient perdus.

Cette assemblée "en plein air" fut en quelque sorte une répétition de ce qui avait été dit plus tôt en matinée.

Le cabinet charge M. Wagner d'exiger en Cour suprême le respect du territoire de Hull

QUEBEC, (DNC) — Le ministre de la justice, M. Claude Wagner, ira exiger en Cour suprême du Canada le respect du territoire municipal de la ville de Hull.

Telle est la décision prise hier par le Cabinet. C'est le 8 septembre prochain que le ministre de la justice plaidera en Cour suprême du Canada la question constitutionnelle posée par les pouvoirs d'expropriation accordés, pour fins de zonage, à la Commission de la capitale nationale.

Sous l'empire de la loi sur la capitale nationale (S.C. 1958, ch. 37), la Commission de la capitale nationale jouit de plusieurs pouvoirs, notamment de pouvoirs d'expropriation dans un territoire de 1.800 milles carrés, dont le cœur est évidemment Ottawa.

Or, la moitié ou presque de ce territoire est située au Québec. On trouve, dans ce territoire, quelque 500.000 citoyens, dont plus de 125.000 habitent la province de Québec. Cette immense zone englobe toute la ville de Hull, ville qui, par sa population, est la cinquième en importance au Québec. Hull est située dans la zone de verdure (green belt) prévue au gigantesque plan d'urbanisme Greber.

Le litige auquel s'intéresse le Québec a pris naissance, toutefois, en Ontario. C'est l'expropriation d'une ferme située dans la zone de verdure qui en a été l'occasion. La Cour de l'Échiquier en fut saisie et décréta que le zonage de la région de la capitale nationale, par la commission de la capitale nationale, sous l'autorité du Parlement, dans le but de rendre cette région digne de son rôle de capitale canadienne, est une matière qui tombe dans la catégorie de "la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada" (A.A.N.B., art. 91) et est valide au même titre que, par exemple, le zonage des abords d'un aéroport.

Le jugement ajoutait que l'expropriation est, en l'occurrence, un moyen valide d'atteindre une fin valide.

La question constitutionnelle dans cette cause est d'un grand intérêt pour le Québec. Si le jugement de la Cour de l'Échiquier était confirmé, le Parlement du Canada pourrait prendre en main tout l'aménagement du territoire dans la plus grande partie de la région de Hull, y compris la ville de Hull en entier.

A plusieurs occasions, le Québec s'est opposé à l'usage, par la commission de la capitale nationale, de l'expropriation pour fins de parc. Il continuera à défendre son territoire en Cour suprême, le 8 septembre.

De nouveaux crédits pour entamer la Transcanadienne dans Montréal

QUEBEC — La majorité du deuxième budget supplémentaire déposé hier, à l'Assemblée législative par M. Lesage, est destinée à des travaux de voirie. Sur un total de \$15 millions, un montant de \$10 millions sera utilisé pour l'expropriation de l'emprise d'un tronçon Est-Ouest de la route transcanadienne et garantie déjà par le dépôt des plans qui a été effectué hier. Le tronçon en question s'étend de l'échangeur Turcot à la place Viger.

Les experts en expropriation du ministère de la voirie ont en effet recommandé au gouvernement de se porter immédiatement acquiescent de l'emprise de la future voie rapide, même si les travaux doivent commencer en 1968 seulement. Ils ont fait valoir que les projets énormes tant dans le secteur privé que gouvernemental, dans la ville de Montréal, ont littéralement créé une hausse considérable des valeurs immobilières dans le Centre-Ville et que la plus-value pourrait atteindre 40 à 100 pour cent de la valeur actuelle d'ici deux ou trois ans.

Le tronçon Est-Ouest s'inscrit dans un projet de \$175 millions qui fait partie de la route transcanadienne. Cette route à voies rapides traversera Montréal d'abord du Nord au Sud dans l'axe du boulevard Décarie et depuis le boulevard Métropolitain jusqu'à la gare de triage Turcot, des chemins de fer nationaux. De Turcot, elle passera le Centre-Ville, entre la montagne et le port, avant d'atteindre le futur échangeur Hochelaga qui s'abouche à la sortie du tunnel Louis-Hypolite-Lafontaine à la montée St-Léonard.

Description de l'autoroute Est-Ouest entre Décarie et la place Viger

De l'échangeur Turcot à la rue de Courcelles: 6 voies élevées sur une longueur de 3.300 pieds.

De la rue de Courcelles à la rue Guy: 8 voies élevées sur une longueur de 8.200 pieds.

De la rue Guy à St-Laurent: 6 voies en tunnel sur une longueur de 4.800 pieds; le tunnel se prolonge sur une longueur de 1.800 pieds pour les trois voies allant vers l'Est tandis que les 3 voies vers l'Ouest sont en contrebas.

De St-Laurent à St-Denis: construction à 8 voies en contrebas sur une longueur de 1.700 pieds.

De St-Denis à St-Hubert: tunnel à 8 voies d'une longueur de 900 pieds jusqu'à St-Hubert.

De St-Hubert à Maisonneuve: en contrebas à 8 voies sur une longueur de 2.400 pieds à la hauteur de la rue Maisonneuve jusque sous la rue Papineau; tunnel à 8 voies sur une longueur de 800 pieds.

Longueur totale du tronçon pour lequel les plans ont été déposés hier matin: 23.900 pieds ou 4.5 milles.

Faits divers

Un homme du Cederbranch manque encore à l'appel

Les recherches en vue de trouver trace d'un gendarme âgé de 58 ans, que l'on croit emprisonné dans la chambre des machines du pétrolier Cederbranch, ont été ajournées dans l'attente d'enquêteurs de compagnies d'assurance.

Un autre membre de l'équipage, l'ingénieur Fernand Lavalée, âgé de 42 ans, de Sorel, est décédé à l'hôpital lundi soir des suites de blessures subies lors de l'explosion du navire, samedi dernier. Odilon Aubin, âgé de 42 ans, de Rimouski, est encore hospitalisé.

Albert Turner, de Montréal, n'a pas été vu depuis le début de l'incendie.

Le gardien succombe

Un individu armé a fait main basse sur une somme de \$15.000, mardi, dans une caisse

populaire de l'est de Montréal. La police a révélé que l'homme avait commencé la veille à travailler comme gardien à cet endroit.

Assaly veut avoir le rapport complet

OTTAWA — M. Louis Assaly, avocat de Raymond Denis, a reçu une partie de la transcription anglaise des témoignages rendus au cours de l'enquête Dorion. Mais il s'est aussitôt plaint de ce que la RCMP lui ait remis la deuxième partie de ce texte de 8.500 pages, soit les chapitres 21 à 42. "Il me faut ce rapport au complet et dans le bon ordre avant de pouvoir prendre cette cause en main", a-t-il déclaré.

Une explosion détruit une pièce de rail

SAINTE-MADELEINE — Une explosion a détruit lundi soir une pièce de rail longue de quatre pieds sur la ligne des Chemins de fer nationaux — celle des Maritimes — à Sainte-Madeleine dans le comté de Saint-Hyacinthe, à 25 milles à l'est de Montréal. Les enquêteurs de la Gendarmerie royale et de la Police provinciale ont exprimé l'avis que l'explosion qui a endommagé la voie et fait une tranchée de quatre pieds de profondeur a été causée par de la dynamite.

Une tragédie a failli se produire vers 10.30 heures lorsque le train de marchandises Québec-Montréal est passé à cet endroit. Le convoi est passé sur la section coupée sans dérailer. Des ingénieurs et des ouvriers se sont immédiatement rendus sur les lieux réparer les dégâts.

Lucien Rivard, prisonnier politique?

LAREDO. — L'avocat de Lucien Rivard a soutenu lundi que le présumé trafiquant de drogues était un prisonnier politique. Il a affirmé que sa déportation du Canada faisait partie d'une conspiration politique et qu'elle avait pour but de supprimer les preuves et les circonstances de ce complot.

Un plaidoyer de non culpabilité a été enregistré au nom de Rivard, qui doit subir son procès en septembre.

Son avocat, William C. Wright, a soumis au magistrat que Rivard avait été "extradé illégalement" du Canada pour des motifs politiques, sous le prétexte d'accusations en rapport avec le trafic des drogues aux États-Unis. Wright n'a toutefois pas donné de détails sur cette prétendue conspiration.

L'avocat soutient d'autre part que les cours de justice américaines n'ont pas juridiction pour étudier les accusations portées contre Rivard, ce dernier étant un citoyen et un résident canadien.

Selon les accusations telles que lues, Rivard serait entré en possession d'héroïne à l'extérieur des États-Unis et aurait tenté d'en faire livraison à Bridgeport, dans le Connecticut, et dans d'autres villes des États-Unis.

Calgary ne veut pas se jumeler avec Québec...

CALGARY — Un conseiller municipal de Calgary a exprimé l'opinion hier que ce ne serait pas une bonne idée de jumeler sa ville à celle de Québec à l'occasion du centenaire.

Le conseiller Dave Russell a déclaré: "Je crois qu'il faudrait oublier Québec et songer à une meilleure ville".

Il s'est dit, convaincu que par suite de la lecture d'un article paru dans un magazine national traitant de l'administration municipale de Québec, Calgary ferait tort à sa réputation en entreprenant des démarches pour se jumeler à Québec.

Le conseil de Calgary n'a pris aucune mesure à propos la motion de M. Russell tendant à faire échec au projet de jumelage des deux villes.

Le conseil de Calgary n'a pris aucune mesure à propos la motion de M. Russell tendant à faire échec au projet de jumelage des deux villes.

Philippe Beaubien & Cie Ltée
ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES EN GROS
5632 AVE DU PARC, MONTREAL 8 — Tél.: 272-5731

Fins cristaux et une grande variété d'appareils électriques de plafonniers et de lampes qui unissent la tendance traditionnelle de grand luxe aux concepts modernes de décoration

AUTOBUS A LOUER POUR VOYAGES EN GROUPE
De 33 à 55 passagers — S'adresser à:
AUTOBUS INTER-CITE
1850, rue Ste-Hélène, Cité Jacques-Cartier - 674-6274
1600, rue Girouard, St-Hyacinthe, P. Qué. - 774-5316
Permis de l'Interstate Commerce Commission pour voyages aux États-Unis

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les **GOUTTIERES**
GALVANISÉES • ALUMINIUM • CUIVRE
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

IMPORTANTES CHANGEMENTS DE NUMÉROS!
DÈS MAINTENANT...
SERVICE INTERURBAIN "0" (télé)
SERVICE DES RENSEIGNEMENTS 411
SERVICE DES RÉPARATIONS
CENTRAUX DE MONTREAL 611
CENTRAUX DE BANLIEUE 4104
*Les abonnés de banlieue inscrits dans les annuaires suivants:
Banlieue est Ile-Jésus
Banlieue ouest Rive sud
BELL

Pour résoudre vos problèmes scolaires...
LE COLLEGE FRANÇAIS
5217, Avenue de l'Esplanade

- collège classique mixte, à direction laïque
- reconnu officiellement le 23 mai 1962
- habilité à recevoir les \$200. des Commissions Scolaires et les prêts-bourses gouvernementaux
- effectifs 1964-1965: 35 professeurs, 800 élèves.

I. COURS COLLEGIAL FRANÇAIS

- Cours complet en 3 ans (année unique de philosophie)
- Ouvert à tout étudiant qui peut justifier d'un niveau suffisant
- Nombreuses options possibles:
 - Série littéraire (latin ou 2e langue vivante, peu de sciences)
 - Série scientifique (avec ou sans latin).

II. COURS SECONDAIRE

- programmes et examens officiels de l'Université de Montréal
- section spéciale pour les programmes sans latin des universités françaises

III. COURS PRIMAIRE

- classe spéciale de Pré-classe
- admission en Pré-scolaire ou Maternelle dès l'âge de 4 ans.

Renseignements et inscriptions
Tél.: 272-0754 — 272-1455

La responsabilité de M. Pearson

La fièvre a soudain monté de plusieurs degrés, hier, dans le conflit qui oppose les postiers de Montréal au gouvernement fédéral. Des milliers de messages de protestation ont commencé à pleuvoir sur le pupitre du premier ministre. Ceux qui doutaient encore de l'opinion réelle du public savent désormais à quoi s'en tenir : celui-ci réclame une reprise immédiate du service postal.

Dans l'impasse qui se prolonge au-delà de toute mesure, un fait est de plus en plus évident : c'est la faiblesse désespérante de l'homme qui préside, à Ottawa, aux destinées du pays.

Un porte-parole "autorisé" mais anonyme de M. Pearson aurait déclaré, avant-hier soir, que le gouvernement envisage sérieusement la possibilité d'un congédiement pur et simple des 4.100 grévistes de Montréal dans l'hypothèse d'une aggravation critique du conflit. A-t-on déjà vu incident plus odieux à ce stade d'un conflit d'une telle envergure ?

D'autres sources évoquent, d'un air également informé, la menace de mesures tout aussi radicales. On parlait couramment, hier, d'une entrée en scène imminente des forces armées.

Pendant tout ce temps, l'homme qui devrait parler et agir au nom du pays se taisait toujours. Il continuait d'espérer, dans son for intérieur, que la désintégration du front de résistance de Montréal se ferait d'elle-même. Il ne se donnait même pas la peine de démentir celui qui avait affirmé, la veille, parler en son nom.

Le point critique est maintenant atteint. Les grévistes ne veulent pas rentrer au travail sans avoir reçu "un signe" quelconque. La région montréalaise a atteint, dans sa capacité de résistance, le point de saturation. Le juge Anderson a refusé de se laisser traîner dans le débat sans avoir d'abord terminé son travail.

Nul autre que M. Pearson ne peut désormais intervenir avec autorité dans l'immédiat. La tactique du recours officieux ou officiel à des intermédiaires connus ou anonymes s'est révélée vaine. Il faut que le chef du gouvernement prenne ses responsabilités.

L'intervention de M. Pearson devrait se faire en deux temps distincts. Dans une première étape, le chef du gouvernement devrait dès aujourd'hui, dans un ultime recours à la persuasion, convoquer à Ottawa les chefs des grévistes montréalais. Il devrait leur faire connaître sans détour la volonté claire et nette du gouvernement. Tout en renouvelant, de manière plus explicite si possible, les engagements moraux que le gouverne-

ment a pris envers les postiers de tout le pays, M. Pearson devrait fixer un délai de 48 heures au maximum pour la rentrée au travail des grévistes.

Il est probable que, saisi directement par la plus haute autorité de la volonté formelle du pays, les grévistes accepteraient, cette fois, de rentrer au travail jusqu'à la publication du rapport Anderson. Les chefs montréalais de la grève ont pu soutenir, non sans raison, jusqu'à maintenant, que le gouvernement avait surtout transigé avec eux par le truchement de tiers dont ils mettaient en doute l'autorité. A aucun moment du conflit, ils n'ont eu l'occasion d'un contact direct et immédiat avec la plus haute autorité. Une rencontre avec M. Pearson dissiperait une fois pour toutes les malentendus qui ont pu résulter de la procédure suivie depuis deux semaines.

A supposer le pire — c'est-à-dire un refus catégorique des grévistes d'obtempérer à une invitation formelle de M. Pearson — le gouvernement, s'il veut éviter de perdre la face, n'aura qu'un recours : l'adoption immédiate des mesures d'exception qui sont devenues impérieuses. Encore ici, cependant, il faudra que le gouvernement se défie des mesures négatives ou punitives. A un congédiement brutal des employés en grève ou à une intervention directe des forces armées, il faudrait sans doute préférer, comme première étape, un ordre solennel émanant du Parlement lui-même. La convocation du Parlement pourrait entraîner un nouveau délai de deux ou trois jours, mais il n'y aurait pas de raison pour que le Parlement ne se réunisse pas au plus tard lundi.

Les deux ou trois jours de plus qu'on perdrait peut-être en suivant cette procédure représenteront une perte minime en comparaison des graves difficultés sociales et politiques que pourrait engendrer un congédiement massif des grévistes ou une intervention des forces armées. Il ne faut pas oublier, en effet, que la situation montréalaise, traitée avec maladresse, pourrait faire éclater des éléments émotifs qu'il n'est pas nécessaire de préciser. Seule une action positive poussée jusqu'à la dernière limite peut prévenir une semblable dégradation du conflit actuel.

L'arrêt de travail des postiers de Montréal doit absolument cesser d'ici la fin de la semaine. Cette conclusion est dictée par l'intérêt public, lequel ne saurait être plus longtemps lésé par un arrêt de travail dont les conséquences dépassent de beaucoup l'enjeu immédiat.

C'est au premier ministre du pays qu'il appartient d'agir. Il doit le faire tout de suite.

Claude RYAN

Sécurité de l'emploi et bénéfices sociaux dans la fonction publique

L'exclusion du critère de l'ancienneté comme facteur déterminant de l'avancement dans la fonction publique ne signifie pas, si s'en faut, absence de garanties pour les fonctionnaires.

En ce qui a trait d'abord à la sécurité de l'emploi, il est bien connu dans la plupart des pays du monde occidental qu'elle est plus assurée dans la fonction publique que partout ailleurs. Outre que les compressions d'effectifs y sont fort rares (et s'accomplissent généralement sous la forme de mise à la retraite anticipée d'un certain nombre de fonctionnaires) et que la tendance est plutôt et très nettement au gonflement des effectifs, le congédiement comme mesure disciplinaire n'intervient que rarement. Cette sanction extrême doit d'ailleurs n'être prise que dans des cas très graves et les syndicats ont raison de réclamer, dans ces cas, la formation d'un comité paritaire d'enquête et l'existence d'un recours devant une juridiction précise.

À la sécurité de l'emploi, s'ajoute une échelle des traitements qui est reléguée, dans une large mesure, à l'ancienneté, des augmentations étant accordées automatiquement, chaque année en règle générale, pendant une période donnée. De plus, le passage d'une catégorie donnée à une catégorie supérieure de la fonction publique (passage commandant une hausse de traitement) découle dans certains cas, normalement, d'un certain nombre d'années de service. Enfin, le projet de loi gouvernemental devrait favoriser pour un grand nombre de fonctionnaires le "recyclage" ou le perfectionnement, au moyen de cours du soir ou de congés avec solde pour fins d'étude, ce qui leur permettrait de participer aux concours périodiques et d'améliorer leurs chances d'avancement ou de promotion.

Les avantages compensatoires

S'il est vrai d'autre part qu'il existe presque toujours un décalage, plus ou moins sensible, entre les traitements de la fonction publique et les salaires du secteur privé pour des postes ou des tâches sensiblement comparables (et il

paraît très difficile d'arriver à une stricte égalité, même si elle est idéalement souhaitable), les fonctionnaires bénéficient ou devraient bénéficier, en revanche, chez nous comme il en va généralement ailleurs, de divers avantages compensatoires.

Ces avantages revêtent le plus souvent la forme de régimes complémentaires de sécurité sociale qu'il s'agit de monter de la retraite ou de diverses allocations (ainsi, en plusieurs pays européens, les allocations familiales sont majorées de 25 à 33 p.c. pour les fonctionnaires), d'un côté, et, de l'autre, le régime des congés annuels est sensiblement supérieur à celui du secteur privé, de même d'ailleurs que le sont les facilités de détachement, de congé sans solde, etc.

C'est dans cette voie, comme dans la grande sécurité de l'emploi, que la plupart des pays ont cherché la solution au problème que présente la disparité des salaires entre le secteur public et le secteur privé. Une comparaison fondée strictement sur le niveau du traitement d'une part et du salaire, de l'autre, est le plus souvent trompeuse. Il s'agit plutôt de comparer des situations globales avec toutes leurs données psychologiques et économiques-sociales. La lutte pour l'obtention ou pour l'extension des avantages compensatoires généralement consentis aux fonctionnaires pourrait être l'un des principaux objectifs des syndicats de la fonction publique, désormais reconnus officiellement au Québec.

Dans la fonction publique, l'ancienneté ne peut s'entendre que comme l'un des facteurs servant à fixer l'évolution normale du traitement des diverses catégories de fonctionnaires ou comme l'un des critères pour arrêter un choix entre plusieurs candidats de valeur sensiblement égale à un poste. Pour le reste, la fonction publique, ici comme par-

BLOCS NOTES

tout ailleurs, doit rester totalement ouverte étant entendu que le gouvernement doit faciliter aux fonctionnaires qui le souhaitent les stages d'étude et de perfectionnement qui les rendront aptes à participer à des concours et à briguer des postes supérieurs.

Crise de régime, en Grèce?

Dans le débat confus et complexe pour l'étranger, qui se déroule en Grèce depuis une quinzaine, une chose au moins apparaît clairement : au-delà d'une crise politique, il s'agit d'une crise de régime. L'ancien premier ministre Papandreu a, au moins indirectement, encouragé chez ses partisans l'hostilité à l'endroit de la monarchie en opposant constamment, depuis le début de la crise, le palais et le peuple.

Si intrigues il y a eu, il semble bien qu'elles se soient produites dans les deux camps. Certains membres du nouveau gouvernement ont cru pouvoir apporter la preuve que la famille Papandreu avait patiemment "planifié" la crise, qu'elle l'aurait souhaitée, si non provoquée, tandis que, de l'autre côté, les fidèles de l'ancien chef du gouvernement attribuaient à la mauvaise influence de la reine mère Frederica (dont le goût pour la chose politique a été souvent souligné) sur son fils le renvoi de Papandreu par le roi Constantin. Dans cette crise, l'affrontement des personnalités se double d'un affrontement idéologique, le souverain devenant à son corps défendant la caution du conservatisme politique et des courants de droite dans l'armée, Papandreu faisant figure de porte-parole des forces progressistes et acceptant le soutien des éléments d'extrême-gauche. Il y a enfin la dimension constitutionnelle de la crise, l'ancien premier ministre et ses partisans considérant que le roi qui régit simplement" aurait excédé ses prérogatives, alors que d'autres milieux affirment que la



LE TEXAN DE LA MAISON-BLANCHE

— 1 —

D'un président à l'autre

par Alain CLEMENT

Washington... — Quand le drame de Dallas porta Lyndon B. Johnson à la Maison-Blanche, il fallut fouiller les archives pour reconstituer sa biographie. L'ex-"homme fort" du Sénat sous Eisenhower était rentré dans un demi-anonymat. Tel est le prix de la vice-présidence des États-Unis. Quelles que soient les missions de confiance, temporaires ou permanentes, dont le président charge son suppléant, l'autorité qu'elles confèrent au second est à la discrétion du premier. Sur l'écran de l'actualité politique américaine, il n'y a pas place pour deux vedettes. Le vice-président est condamné à n'être que l'ombre et la voix de son maître.

À considérer l'énergie que M. Johnson dépense aujourd'hui, on peut imaginer quel brûlant purgatoire furent pour lui ses trois ans de vice-présidence. Il voyagea beaucoup à l'étranger, non sans quelques faux pas. À Washington, il s'effaçait derrière ses tâches. Il n'était pas à son aise dans le milieu de la "nouvelle frontière". Mais que faire sinon garder prudemment ses distances ? Durant le premier mandat présidentiel, il s'agit avant tout pour le "V.P." de ne pas encourir la disgrâce du président sortant... et rééligible. Le second terme du problème est alors de "se placer" dans la course à la succession d'un patron que la Constitution élimine d'office de la compétition. J. F. Kennedy aurait-il repris Lyndon Johnson sur le "ticket" démocrate de 1964 ? C'est assez probable, bien que des rumeurs revenant périodiquement lui aient prêté l'intention de s'en séparer. Elles devaient vexer à mort M. Johnson (c'était peut-être leur but), elles ne pouvaient le démoraliser. Comme les événements l'ont amplement démontré, le vice-président n'était pas un ambassadeur comme les autres. À l'instar du sénateur Kennedy, il se sentait appelé aux honneurs suprêmes. Dans un système politique conçu pour assurer l'impersonnalité des grandes ambitions, le cas n'est pas si commun.

La passion de l'action

Il explique d'une certaine manière que la relève du président assassiné se soit effectuée sans flottement. Une vocation présidentielle en relayait une autre, brisée par la mort. Lyndon Johnson accéda brutalement, mais de plain-pied, à son destin. Le plus curieux est que cet événement tragique ait, au fond, changé si peu de choses, de placé si peu de gens. Il va sans dire que les intimes de M. Johnson ne sont pas les intimes de M. Kennedy, mais ceux que la formule consacrée désigne comme "les dirigeants américains" se retrouvent au grand complet et dans l'ordre d'importance réelle qu'ils avaient sous l'ère précédente. M. McNamara, très détaché, toujours en tête du peloton.

Sur le plan de la haute politique, sauf en ce qui touche à

tradition et la constitution autorisaient le souverain à agir comme il a fait.

Quoi qu'il en soit, la monarchie, battue en brèche au lendemain de la dernière guerre mondiale, risque de faire les frais de la crise, si celle-ci n'est pas promptement réglée. Le jeune roi aura besoin de beaucoup d'habileté et de fermeté pour épargner à son pays une longue période d'agitation, voire une guerre civile, et pour consolider un des rares trônes qui aient subsisté en Europe après 45.

J. - M. L.

L'Amérique latine où M. Johnson a ses propres idées (mais jusqu'à quel point impliquent-elles un renversement plutôt qu'un inflexionnement de la tendance antérieure?), le nouveau président fait du super-kennédysme. Ni sur l'intégration raciale, ni sur la politique économique et sociale, ni sur l'aide à l'étranger, ni sur la coexistence pacifique, il n'a loupé ou dévié. Bien au contraire, il est allé tout droit de l'avant en brûlant ce qui eût semblé quelques années plus tôt des étapes nécessaires — et on le sent impatient d'en brûler de nouvelles. Qui attendait — pour ne citer qu'un exemple — à ce que la Maison-Blanche, après la loi sur les droits civiques de 1963-1964, objet de controverses interminables, déposât à peine huit mois plus tard un nouveau projet législatif contre la discrimination électorale, qui retourne sans ménagement le fer contre la plaie sudiste ? Certes, il y a eu Selma et la marche sur Montgomery. Ne minimisons pas les répercussions morales de ces incidents, mais jugeons-les froidement à l'échelle américaine : il en faut davantage pour forcer la main d'un président des États-Unis. M. Johnson pouvait réagir de dix manières honorables. Il a saisi l'occasion d'agir.

Toute la force et la faiblesse de M. Johnson découlent de la même source, sa passion de l'action. Il est vain de chercher à le classer selon les repères conservateurs, modérés ou libéraux : il est du parti du mouvement perpétuel. Quand il n'y a pas une "grande société" à bâtir en Amérique, il y a une "nouvelle civilisation" à édifier sur les deux rives de l'Atlantique, ou le bassin du Mekong à transformer en terre de Canaan. Ce dynamisme demeuré de déjà parvenu à niveler le paysage politique américain. Depuis janvier, et pour une période indéterminée, les États-Unis sont voués au "johnsonisme absolu".

Sans doute la Maison-Blanche doit-elle toujours compter avec le Congrès, ou les rapports de force nominaux (68 démocrates contre 32 républicains au Sénat, 294 contre 141 à la Chambre) ne jouent pas, comme on sait, selon les lois de l'arithmétique parlementaire européenne. La notion de "discipline de groupe" est intraduisible dans le langage de Capitol Hill. Les affinités et les intérêts y signifient bien plus que les affiliations officielles.

"Leçons particulières"

La structure introvertie du Congrès, tout en replis et en retranchements, est merveilleusement adaptée à l'obstruction. John Kennedy en fit l'amère expérience. La légende veut que M. Johnson nourri et choyé dans le sérail — alors que son prédécesseur y fit toujours un peu figure d'"outsider" — soit expert à s'en concilier les bonnes grâces. Ce n'est qu'une part de la vérité. L'autre part, c'est qu'il profite de la supériorité intrinsèque d'un exécutif moderne sur un législatif "personnalisé", donc dispersé, à outrance. Le président n'a plus à subjuguer par des appels irrésistibles un Congrès auquel la coutume n'ouvre l'accès que pour des déclarations solennelles, jamais pour un débat. Il l'invite par fournées successives dans les salons de la Maison-Blan-

che, où ses membres se voient offrir, avec le café et les "cookies" d'usage, une "leçon particulière" collective. Les questions et même la contradiction sont les bienvenues. Mais loin des remparts et des cavernes du Capitole, que pèse une opinion contre le déballeage des dossiers, des diagrammes et des rapports confidentiels ? Ce fut toujours plus ou moins vrai pour la politique étrangère. C'est en train de le devenir pour la politique intérieure, qui met en jeu non plus seulement le Sénat — de fondation, plus "coopératif" et plus éclairé — mais la Chambre des représentants.

Justement parce que le dialogue est devenu inégal entre l'exécutif et le législatif, le président Johnson l'active par tous les moyens. Il exige des départements fédéraux qu'ils choisissent leurs agents de liaison avec le Congrès parmi leurs meilleurs éléments. À l'inverse de tous ses prédécesseurs, il nomme de plus en plus aux postes vacants de l'administration supérieure des professionnels de la fonction publique, au lieu de puiser dans l'élite du barreau, de l'industrie et de l'université. C'est d'ailleurs le chef de la "Civil Service Commission", John W. Macy, que M. Johnson a installé à la Maison-Blanche pour gérer sa "banque des talents" — le fichier électronique qui lui indique en quelques secondes le nom de l'homme possédant les aptitudes et les qualifications requises par la tâche qui vient de surgir.

Les antidotes

Entre deux réceptions à la Maison-Blanche, le Tout-Washington sourit de ces méthodes : "Il pousse des méduses pour qu'ils soient à sa dévotion ! Comment pourrait-il faire autrement ? Il ne connaît personne et se méfie de tout le monde ! — Vous ne pensez tout de même pas que c'est au Texas qu'il va trouver les personnalités dont il a besoin pour gouverner les États-Unis ?" Multipliant les nominations de fonctionnaires éprouvés à des postes jadis "politiques", M. Johnson obéit à des mobiles divers, dont le désir de rehausser la fonction publique fédérale, de sanctionner ses mérites grandissants et de consacrer son rang face à l'"administration" volonte apportée par chaque équipe électorale victorieuse n'est peut-être pas le premier.

Le résultat est presque le même. La durée qui semble promise à l'"administration" démocrate travaillera à estomper les guillemets que, dans son sens américain d'origine (gouvernement), le mot demande en français. Le pouvoir se consolidera en se rationalisant. Les compétences, comme en Europe, feront carrière au lieu d'être "parachutées" aux leviers de commande pour une courte et périlleuse "occupation". Ce n'est peut-être pas ce à quoi vise consciemment M. Johnson, mais il se trouve que ce processus est celui qui répond le mieux à son tempérament.

L'instabilité à besoin de s'appuyer sur une solidité extérieure. La nature impérieuse, soupçonneuse, morose, puis soulevée d'éclats visionnaires, obsédée d'immédiat et d'instantané, du trente-sixième président des États-Unis secrète ses propres antidotes. "Sa rage d'être aimé, respecté, approuvé, de recueillir l'assentiment et le succès" — pour citer quelqu'un qui le connaît bien, — la tentation d'être tout, de tout dire, de tout faire par lui-même, le conduisent à créer insensiblement des précédents à contre-conscience, à sa trépidation inquiète. "Du samedi 24 au mercredi 28 avril, j'ai eu deux cent trente-sept conversations particulières et trente-cinq réunions à plusieurs personnes", déclara-



par Gérard Pelletier

Noire Cour suprême est mise en cause

Il est désormais évident que le débat constitutionnel engagé au Canada ne saurait se limiter indéfiniment aux seules modifications envisagées par la formule Fulton-Favreau. Il devra, qu'on le veuille ou non, porter sur l'ensemble de la constitution canadienne.

Jusqu'ici, la discussion restait vague. Le Québec exprimait des exigences générales. Quelques auteurs, comme MM. Robert Fowler et Marcel Faribault, préconisaient dans des livres un remaniement complet. Mais tout cela restait du domaine de la théorie.

Il se pourrait bien, toutefois, que cette période soit très bientôt révolue. Avec la querelle des droits miniers sous-marins, c'est l'autorité de la Cour suprême qui se trouve mise en cause. Et comme il s'agit d'une question éminemment pratique dans laquelle plusieurs provinces sont impliquées, la discussion prendra sans doute une tournure très différente de celle que nous avons connue jusqu'à présent.

L'OPINION AU QUÉBEC

Il s'agit de savoir, en somme, si la Cour suprême du Canada, dans sa composition actuelle, constitue l'arbitre idéal pour trancher les différends entre le gouvernement central et les provinces. On l'a souvent répété, c'est l'opinion contraire qui prédomine au Québec. Émanation du pouvoir central, qui en désigne tous les membres, la Cour suprême du Canada ne présente pas, comme institution, les garanties d'impartialité requises pour régler les conflits de juridiction où le pouvoir central lui-même constitue l'une des parties en cause.

Est-ce la prétention mal fondée de quelques nationalistes excités ?

Nous ne le croyons pas. Des fédéralistes convaincus y voient la critique sérieuse d'une anomalie réelle qui peut devenir la source de difficultés sans nombre et qui constitue une faille grave dans notre formule fédérale canadienne.

Pour appuyer ce point de vue, ils citent l'exemple de la Suisse. Et comme les textes constitutionnels de la république helvétique ne traitent pas dans toutes les antichambres de médecins, nous avons cru utile de nous y reporter nous-même. Ce que nous y avons trouvé ne manque pas d'intérêt.

Il existe, bien entendu, à Berne, un tribunal fédéral qui possède une autorité prédominante. Et c'est lui qui tranche les différends entre la Confédération et les Cantons, entre les Cantons eux-mêmes : c'est également cette cour qui juge les causes relatives aux droits civils, à la perte de nationalité, etc. (Art. 110).

À première vue, on se croirait donc dans le contexte qui nous est familier ; on aurait l'impression de se trouver au Canada.

Mais la différence fondamentale entre le tribunal fédéral de la Suisse et notre Cour suprême réside dans la façon même dont chacune est constituée. Alors qu'au Canada, le conseil fédéral des ministres nomme tous et chacun des juges de la Cour suprême, ces nominations sont faites en Suisse par l'Assemblée fédérale (Art. 107), une institution qui ne ressemble guère, qui ne ressemble même pas du tout à notre cabinet fédéral.

Cette Assemblée fédérale se compose en effet de deux conseils : le Conseil national, dont les membres sont élus à raison d'un siège par 22.000 électeurs, avec un minimum d'un siège par Canton, et le Conseil des États, composé de quarante-quatre membres nommés par les Cantons. (Art. 80).

Ainsi, tout ce qui émane de cette Assemblée fédérale, y compris la désignation des juges au Tribunal fédéral, émane à la fois des deux pouvoirs, celui du gouvernement central et celui des Cantons, qui sont l'équivalent de nos provinces dans le système suisse.

Le soussigné ne saurait affirmer que ce système donne en Suisse des résultats mirabolants. Mais n'importe que comprend au premier regard que cette composition du tribunal suprême satisfait les exigences de la logique et de l'équilibre, beaucoup mieux que notre système canadien. On est également porté à croire que le Tribunal fédéral de la Suisse est mieux placé pour rendre de bons jugements, que son autorité est moins contestable que celle de notre Cour suprême, quand il s'agit de trancher un différend entre le pouvoir central et les provinces.

Accepterions-nous de remettre en cause une institution dont la réputation est excellente et certes méritée (en matière de droits civils, notre Cour suprême a établi des standards) pour satisfaire aux exigences d'un fédéralisme plus exigeant ? L'attitude du refus, en pareille matière, pourrait avoir une influence déterminante sur tout l'avenir du Canada.

M. Johnson a sa conférence de presse du 1er juin pour prouver qu'il ne s'est pas lancé à la légère dans l'aventure dominicaine. Coups de téléphone en rafales, consultations en coup de vent, débarquement des "marines", ensuite, dix allocutions télévisées d'autojustification, aux arguments cosmiques ou contradictoires — qu'est-ce qui pourrait endiguer ce flux d'événements et de paroles ? Où va l'Amérique ?

Alain CLEMENT.
(Le Monde) à suivre

MONTREAL, MERCREDI 4 AOÛT 1965

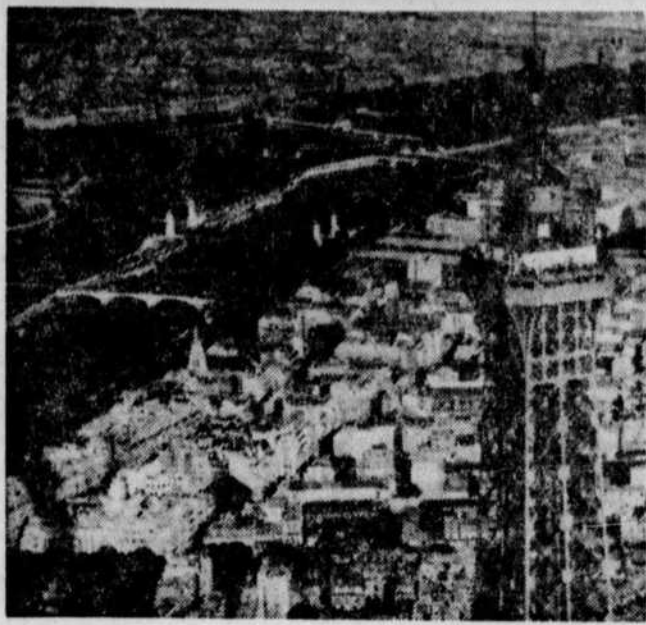
LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1919

Claude RYAN Directeur
André LAURENDEAU Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$8.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.
TELEPHONE: 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES



Le décret de l'alimentation en panne! — III

Grandeur et misère du syndicalisme dans le secteur de l'alimentation

par Jean FRANCOEUR

Nous avons déjà noté la convergence d'intérêt qui existait entre employeurs et employés dans le secteur des épiceries indépendantes, du moins en ce qui touche la durée de la semaine de travail. Le décret devait permettre aux employés de jouir d'une semaine réduite tout en n'imposant pas à l'employeur une augmentation sensible de ses frais d'exploitation, susceptible de détériorer sa position concurrentielle. (Car il faut bien dire qu'il existe d'autres moyens de réduire la semaine de travail, mais qu'ils étaient hors de portée d'une forte proportion des employés d'épicerie, ou de la bourse du petit épiciériste.)

Mais cette "convergence d'intérêt" allait donner naissance, aux environs de 1960 à une forme bien curieuse de "syndicalisme".

Il est arrivé en effet que des détaillants en alimentation de Montréal réunis en association (l'ADA), sont entrés en relations avec un "organisateur syndical" dont les méthodes sont pour le moins originales. Il s'agit de M. Lucien Tremblay, président de la Fédération canadienne des associations indépendantes (FCAI).

La "méthode" consiste à s'entendre avec un employeur pour former une association: chez ses employés dont l'action s'appuie sur "l'harmonie" dans les relations patronales-ouvrières. En fait les associations fondées par la FCAI condamnent en principe toute grève ou autre forme d'arrêt de travail.

Cela donne parfois des résultats. Tel patron, trop heureux d'échapper à bon compte la perspective de voir ses employés donner un jour leur adhésion à un véritable syndicat, accepte volontiers d'améliorer les conditions qui ont prévalu jusqu'ici dans son entreprise.

Une autre tactique de la FCAI consiste à intervenir dans le cours d'un arrêt de travail. Ce fut le cas à Mont-Laurier dans une usine de déboutage du travail avait déboulé la FCAI d'une requête en accélération et accordé un certificat à un syndicat affilié à la CSN. Mais ça n'a pas empêché le patron de "reconnaître" l'association de Lucien Tremblay et de signer avec elle une convention collective.

Cette intervention a entraîné par la suite la disparition du syndicat légalement constitué après une lutte de plus d'un an qui fut marquée par plusieurs incidents violents.

La FCAI a aussi tenté de diviser les rangs des grévistes lors de la grève chez Viau Ltee, l'an dernier, à Montréal.

On devine que cet organisme et son président se sont acquis de solides inimitiés dans les rangs des grandes centrales syndicales, lesquelles n'ont pas ménagé à l'occasion les dénominations les plus virulentes.

Le secteur de l'alimentation paraissait un terrain particulièrement propice à l'expérience d'une telle "collaboration patronale-ouvrière".

Les centrales en fait contestaient le caractère "de bonne foi" de la FCAI. Elles affirmaient être en mesure de prouver qu'il y avait, dans le cas présent, collusion évidente entre l'association des employés et la partie patronale.

L'affaire ne fut jamais tirée au clair. Les employés, las de payer des cotisations inutiles, abandonnèrent massivement la FCAI. Les épiciéristes de leur côté se désaffilièrent partiellement de leur association.

Quelques mois plus tard, le service d'organisation de la CSN annonçait son intention de reprendre à pied d'œuvre le recrutement dans ce secteur en fondant un nouveau syndicat qui lui serait affilié.

La côte cependant n'était pas facile à remonter. Comment le nouveau syndicat pourrait-il établir son caractère de "bonne foi" dans un domaine où la collusion constitue une voie facile.

Plusieurs propriétaires d'épicerie furent les premiers étonnés — et même gravement insultés — des la première réunion du syndicat alors que les dirigeants les ont invités à quitter la salle, leur expliquant qu'il s'agissait d'une réunion d'employés et non de patrons.

Certains employeurs avaient toutes les peines du monde à comprendre ce qui se passait. Ils étaient venus, tirant par l'oreille leurs propres employés, croyant qu'il s'agissait de recommencer l'aventure de la FCAI.

Du côté des employés, la réticence était forte. Ils estimaient avoir été trompés, et ne pardonnaient pas aux dirigeants de l'association mort-bonde de leur avoir soutiré des cotisations en pure perte pendant deux ans.

La CSN tenta de vaincre cette résistance en expliquant qu'aucune cotisation ne serait perçue (sauf le minimum prévu par la loi) tant qu'ils n'auraient pas touché leurs premières augmentations consécutives à une convention de travail.

Il en résulta une campagne difficile, malaisée, sans doute coûteuse. Le résultat ne fut jamais aussi spectaculaire que celui de Lucien Tremblay. Le syndicat recruta quelque 2.500 adhérents.

De son côté, l'Association des détaillants en alimentation connaissait les mêmes difficultés à consolider ses rangs. Les épiciéristes ont paru hésiter à confier leur mandat à l'ADA qui devait alors affronter un interlocuteur plus sérieux que le premier.

On arriva quand même à une convention qui fut signée et dont on demanda l'extension juridique.

La convention prévoyait une semaine de 45 heures, échelonnées sur cinq jours, du mardi au samedi. Les établissements seraient fermés le lundi toute la journée ainsi que le jeudi soir, même en décembre et durant la semaine précédente Pâques.

Il s'agissait d'une mesure assez radicale.

Les objections affluèrent sur le bureau du ministre du travail: Steinberg venant en tête du peloton des opposants. La convention comportait une clause qui se lisait comme suit: "La présente convention prendra effet à compter du jour de l'entrée en vigueur du décret".

Une audacieuse entreprise: le Paris de l'an 2000

Quatorze millions d'êtres humains à loger et à faire vivre dans une région parisienne tournée vers la mer, huit villes nouvelles à créer, deux millions d'emplois nouveaux à prévoir, 900 kilomètres d'autoroutes ou de voies rapides, 260 kilomètres de réseau ferré express régional à réaliser, et tout ceci avant l'an 2000: telles sont les options et les projets du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, dont M. Delouvrier a exposé mardi les grandes lignes à la presse.

Auparavant, il avait présenté ce document au conseil d'administration du District, en présence du premier ministre et de M. Guichard, délégué général à l'aménagement du territoire, puis au comité consultatif économique et social de la région parisienne (1).

une simple augmentation quantitative.

Les principes de l'urbanisation

C'est à partir de ces constatations et de ces prévisions que quelques grands principes ont été établis.

- La zone urbanisée (actuellement 1.200 kilomètres carrés) passerait progressivement à 2.200 kilomètres carrés afin de permettre les aménagements sans augmenter exagérément la densité urbaine actuelle.

- Les espaces verts, les forêts et les bois, les zones à vocation agricole, les rives des fleuves et des rivières, les sites pittoresques seraient protégés. D'autre part, l'urbanisation ne serait pas poursuivie au nord de la capitale en raison de la présence du futur aéroport de Roissy-en-France et de sa zone de bruit.

- Afin d'enrayer le développement en "tache d'huile" pratiqué depuis de nombreuses années, le schéma préconise — les voies d'eau constituant des axes de développement naturel — d'aménager des villes autour de centres urbains nouveaux le long des grandes tangentes à l'agglomération, complétant et reliant les axes naturels entre eux. Les constructions sont envisagées non pas sur le bord des fleuves qui seraient réservés à des zones de loisirs dans la plupart des cas, mais notamment sur les plateaux dominant les vallées.

- Cette urbanisation est conçue en fonction des sites, mais également en liaison avec les autres régions de France et plus particulièrement avec la Normandie et les régions de Rouen et du Havre, qui groupent à elles deux plus de cinq cent cinquante mille personnes la population devant résider entre Paris et la mer étant bien sûr de l'ordre du million d'habitants.

Deux villes nouvelles

Les deux tangentes sont en gros situées au nord et au sud de l'axe constitué par la Seine et la Marne. Celle du nord — 75 kilomètres de Meaux, à l'ouest de Pontoise — passe au nord de la banlieue actuelle autour de Saint-Denis et "portera" trois nouvelles villes organisées autour de leur centre urbain: Bry-sur-Marne - Noisy-le-Grand - Beauchamp et Cergy-Pontoise. Au sud, l'axe d'urbanisation

— 90 kilomètres de Melun, au sud de Mantes — passe à la hauteur de Palaiseau et comporte cinq centres urbains nouveaux et leurs agglomérations: Tigery-Lieusaint, Evry, sud-est de Trappes, nord-ouest de Trappes et sud de Mantes.

D'autre part, en proche banlieue, six centres urbains seront rénovés et aménagés afin de constituer les pôles d'attraction de la banlieue: Bobigny, Saint-Denis, Defense, Rungis, Créteil, Versailles. Cette dernière ville verra son développement se stabiliser, mais doit accroître sa valeur culturelle et artistique.

Les divers centres urbains nouveaux sont destinés à desservir non seulement les villes nouvelles dont ils seront les noyaux, mais l'environnement de ces villes, soit en tout, trois cent mille à un million de personnes en l'an 2000 selon les ordres — emplois divers, commerces, centres culturels, théâtres, cinémas, espaces de loisirs, etc. — et constitueront des noyaux intermédiaires entre le centre attractif principal qu'est Paris et les petits centres de banlieue actuellement insuffisamment équipés.

Quel statut?

Il est à noter que l'idée de villes nouvelles autour de l'agglomération peut susciter et a même déjà suscité des inquiétudes. Dans l'esprit des auteurs du schéma, il ne s'agit ni de créer de grands ensembles améliorés ni de réaliser des métropoles monstrueuses. Le centre choisi desservira peut-être un million de personnes en l'an 2000, mais la ville elle-même, qui doit être une véritable cité, avec ses logements, ses lieux de travail et de détente, ne représentera qu'une partie de l'agglomération nouvelle et ne dépassera pas cent cinquante mille habitants en 1965.

Il est difficile de préciser quelle extension elles auront prise en l'an 2000 mais, dans vingt ans, on pense par exemple, que l'ensemble Noisy-Bry-sur-Marne, qui comptait quarante mille habitants en 1962, passerait à quatre-vingt-dix mille résidents, que celui de Cergy-Pontoise, qui en comptait quarante mille, en regrouperait cent trente mille, et que celui d'Evry (sept mille habitants en 1962) ne dépasserait pas cent mille habitants. Les

deux villes proches de Trappes auraient également une importance comparable. Un problème demeure cependant: quel sera le statut de ces villes nouvelles? Le premier ministre a indiqué qu'un projet de loi était actuellement en préparation. De son côté, M. Delouvrier a précisé mardi soir que, ces villes couvrant plusieurs communes, il n'était pas impossible que l'on s'oriente vers la création de délégations administratives spéciales chargées de préparer ces cités nouvelles — un peu comme le système employé en Grande-Bretagne pour la création des *newtowns*, les maires des petites localités pouvant difficilement assumer les charges que ces créations supposent. Cet aspect des villes nouvelles ne manquera pas de provoquer quelques remous.

Assurer l'unité et les liaisons

Cependant, et le schéma insiste particulièrement sur ce point, la région parisienne forme un tout dont on ne doit pas remettre en cause l'homogénéité. De plus, les aménagements prévus n'ont de sens que si de bonnes liaisons existent entre les différents centres urbains. Les projets de transport, et notamment de transports en commun, doivent pouvoir répondre à ce double objectif. Le réseau ferré express régional serait nettement étendu — 260 kilomètres de lignes prévues. En effet, la ligne est-ouest, en cours de réalisation, comporterait deux antennes à l'extérieur de Paris, l'une en direction de Boissy-Saint-Leger, l'autre desservant la zone de Fontenay-sous-Bois à urbaniser en priorité et le futur axe de Bry à Meaux. A l'ouest, la ligne se dirigerait à la fois vers Saint-Germain et Montesson. Deux lignes nord-sud traverseraient la capitale et desserviraient notamment les nouveaux noyaux urbains au nord comme au sud.

Le réseau routier devrait également se développer: 900 kilomètres de voies principales (autoroutes et voies desservant les grands centres); les autoroutes déjà prévues antérieurement seraient complétées par des voies nouvelles répondant au principe du schéma directeur, ainsi que par le "maillage" serré des dessertes locales.

A ces divers aménagements s'ajoutent les projets de gares complémentaires sur les grandes lignes, en liaison, destinées à décharger les installations terminales actuelles et ultérieurement à servir de points d'arrêt supplémentaires; la création de plus de deux millions d'emplois nouveaux d'ici l'an 2000, dont plus d'un million et demi pour le secteur tertiaire; l'aménagement de vastes espaces régionaux de loisirs, notamment de plans d'eau très importants dans la boucle de Jablines, en aval de Meaux, à Cergy, ou dans les boucles de Moisson et de Guernes, sur la Seine, en aval de Mantes.

Des travaux gigantesques

Ce schéma, qui veut préparer l'an 2000 est positif et séduisant à plus d'un titre, mais appelle cependant quelques remarques.

- La proximité des villes nouvelles et l'aménagement de la banlieue proche risquent, si l'on n'y prend garde, de faire renaitre rapidement "la tache d'huile", et des mesures sévères devront être prises si l'on veut empêcher cette évolution. Le refus de développer le secteur nord alors que l'on y construit une autoroute, comme l'arrêt de l'urbanisation au niveau de Boissy-Saint-Leger desservi par le réseau express régional, paraissent notamment difficiles à faire respecter.

- Le chapitre consacré à Paris n'est qu'une orientation générale, le District n'ayant en principe pas qualité pour s'occuper de la capitale. Il est dit quelle doit maintenir son rôle et l'affirmer. Malheureusement, un véritable schéma directeur de Paris n'est pas encore au point, le plan directeur qui le régit actuellement étant moins un plan qu'un bilan de la situation existante.

- Le processus de la mise au point du schéma peut paraître aux élus de la région parisienne quelque peu désagréable, le gouvernement approuvant et rendant public un schéma très important mis au point par l'administration et les techniciens avant qu'ils aient eu connaissance, le comité consultatif économique et social de la région parisienne

ne peut qu'émettre un avis destiné au conseil d'administration du District. Beaucoup d'élus contestent la composition de ce dernier, il est peu probable qu'ils estimeront que la procédure suivie leur donne de suffisantes garanties dans l'état actuel des choses. Ceci risque d'entraîner des réactions qui ne peuvent que retarder l'approbation et l'application du nouveau plan d'aménagement lorsqu'il sera publié et soumis aux consultations nécessaires. Associer les élus à l'élaboration de ce schéma eût peut-être évité bien des inconvénients. Encore fallait-il éviter aussi un retard exagéré.

Enfin — et c'est sans doute la un domaine où des problèmes les plus importants se posent — ce schéma, dont les objectifs généraux sont certains, pourra-t-il s'inscrire sur le terrain en moins de quarante ans, quand on pense par exemple qu'il en aura fallu vingt pour déplacer les Hautes-Landes et que la rénovation de la capitale traîne en longueur faute de crédits?

Si l'on ajoute que ce schéma n'a de valeur que si les grandes métropoles régionales doublent ou triplent elles-mêmes pendant cette période, on comprendra l'énorme effort d'investissement qui devra être entrepris. Cela suppose que l'on donne pour l'ensemble du territoire une priorité absolue aux équipements et que l'on trouve de nouvelles formules de financement. C'est une affaire de choix politique au niveau national, et puisqu'il n'est pas possible de tout entreprendre à la fois il est certain que d'importants sacrifices devront être consentis dans d'autres domaines.

Guy Muller

(Le Monde)

(1) Voir Le Monde des 19, 20-21 et 23 juin.
(2) Le schéma directeur est constitué par une carte de 1.100.000 accompagnée d'un long commentaire et de trois rapports annexes sur les transports, les activités et les loisirs.
(3) Alors que le nombre des habitants serait multiplié par 1,65, on estime que le pouvoir d'achat global de la population quintuplerait, que le nombre des voitures particulières doublerait ou triplerait, celui des logements étant multiplié par 2, tandis que celui des pièces triplerait, etc.

AVIS AUX CONSIGNATAIRES

Les consignataires sont priés de se rendre aux bureaux des agents maritimes dont les noms sont inscrits ci-dessous, afin de se procurer leurs cartes d'avis, car les agents sont dans l'impossibilité de leur faire parvenir, à cause de la grève des facteurs, La Fédération des Armateurs du Canada, sollicite, au nom des agents maritimes, votre collaboration, laquelle sera appréciée afin d'éviter l'encombrement des hangars du Port.

Nom du navire	Zone de chargement	Agent
TAZACORTE	Continent	B & K Shipping Agency Ltd.
TINDEFJELL Prins-Frederick Willem	Cont. R.-U.	Canadian Overseas Shipping Ltd.
ERICH SCHROEDER EMPRESS OF CANADA	R.-U. Royaume-Uni	Canadian Pacific Steamships Ltd.
NORDIA SANTONA LAURENTIA CARMANIA FRANCONIA	R.-U./Cont. R.-U./Cont. R.-U./Cont. R.-U./Cont.	Cunard Steamship Co. Ltd.
EXIRIA FLYING INDEPENDENT	Méditerranée Continent	Federal Shipping Agencies Ltd.
MANCHESTER SPINNER CAIRNESK MANCHESTER Freighter	R.-U. R.-U. R.-U.	Furness, Withy & Co. Ltd.
THORSRAKE	Afrique du Sud	Kerr Steamships Ltd.
SPENSER ARISTAGELOS NETANYA	Afrique du Sud Mexique Continent	March Shipping Company Ltd.
CITY OF HEREFORD MARENGO BATORY RAMORE HEAD BASSANO	Extrême-Orient Continent Pologne R.-U. R.-U./Cont.	McLean Kennedy Ltd.
LA PLATA MARU WOLFGANG RUSS	Japon Cont.	Montreal Shipping Co. Ltd.
MONTREAL STAR EMPIRE STAR EFFIE MAERSK RITA MAERSK ZENICA	Australie Australie Extrême-Orient Extrême-Orient Méditerranée	The Robert Reford Co. Ltd.
SUNMONT SUN CLIPPER SUN SEA HORSE AMAZONAS	Amérique du Sud/Antilles Amérique du Sud/Antilles Amérique du Sud/Antilles Méditerranée	Saguenay Shipping Ltd.
BORGHOLM	Suède	Swedish American Line

La Fédération des Armateurs du Canada donne ces informations de la part de tous ses membres, afin d'assurer un travail efficace et ininterrompu dans le Port de Montréal et continuera ce service jusqu'à ce que la grève des facteurs soit réglée. Les consignataires sont priés de consulter cette annonce chaque jour, jusqu'à nouvel avis.

FEDERATION DES ARMATEURS DU CANADA, INC.

calendrier académique
automne 1965

studio 5316 inc

"École détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées"

5316 av. du Parc, Montréal 8, tél.: 273-9511
Pierre LeBlanc, directeur général

cours du jour

dates d'entrée: 27 septembre 1965 à 9h. 30 du matin
Tout candidat désireux de suivre les cours réguliers du jour, doit remplir préalablement une demande d'admission et passer avec succès l'examen d'entrée.

cours du soir

session d'automne: du 27 septembre au 28 janvier 1966

DATE DES EXAMENS D'ENTRÉE

samedi, le 14 août 1965 à 10 heures du matin

liste des cours

offerts à Montréal et à Québec

DESSIN INDUSTRIEL

sous la direction de M. Raymond Ouimet

DESSIN PUBLICITAIRE

sous la direction de M. Gilles Robert

DÉCOR D'INTÉRIEURS

sous la direction de M. Roger Côté

LES ARTS DE LA COMMUNICATION

sous la direction de M. Jean-Louis Gagnon

Les cours de la communication conduisent aux carrières suivantes: journalisme écrit, journalisme parlé — annonceurs radio-tv, relations publiques, publicité, etc.

COURS DE CHARME ET PERSONNALITÉ

sous la direction de Madame Nicole Germain

Pour tous renseignements communiquez avec l'une ou l'autre des écoles. Ouvert du lundi au jeudi de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

studio 5316 inc

5316 av. du Parc, Mt 8, tél.: 273-9511 • 437 rue Caron, Québec, tél.: 529-4567

studio 437 enr

MONTREAL 16 (QUEBEC), TEL. 842-2112

L'univers féminin

La situation des femmes dans la société actuelle

- 1 -

par Marie-Jo CHOMBART de LAUWÉ

Sociologue française travaillant en étroite collaboration avec son mari qui était de passage à Montréal il y a quelques mois, Marie-Jo Chombart de Lauwé est attachée au Centre National de Recherches Françaises. Reconnue pour ses travaux de recherches sociales d'inspiration chrétienne, Mme de Lauwé était invitée récemment à la Semaine de la pensée marxiste afin d'apporter le point de vue

des femmes de son milieu c'est-à-dire de la classe moyenne catholique française. Un compte rendu de son très long exposé a été publié aux Presses Universitaires de Paris et la dernière livraison de la revue "LETTRE" (1) en donne un large extrait que nous publions ici à l'intention de nos lectrices, comme sujet de réflexion sur leur propre condition.

Obstacles matériels et psychologiques à l'évolution

Pouvons-nous imaginer la femme dans l'avenir? Il est difficile de définir ce qu'elle sera dans deux ou trois générations, comment elle vivra. Nous la jugeons souvent à travers ce qu'elle a montré d'elle dans le passé en nous orientant vers les images dominantes, résultat de conditions historiques. Ou bien nous choisissons des modèles neufs, qui par leurs aspects dynamiques peuvent entraîner, susciter une évolution, imposer des changements de structures qui transformeront à leur tour la vie et le comportement de la masse des femmes. L'évolution résulte simultanément tour à tour d'événements comme par exemple les guerres, qui bouleversent les modes de vie, ou de nouvelles façons de penser qui amènent à rejeter des conditions de vie acceptées jusque-là.

Il semble qu'en ce qui concerne la femme, nous soyons dans une situation d'équilibre instable. Le malaise de beaucoup de femmes, tiraillées, incertaines de leurs rôles en est un signe typique. Les militantes des générations qui nous ont précédées ont lutté pour obtenir les mêmes droits que l'homme, sur le plan professionnel ou civique. Ces conquêtes sont loin d'être achevées, bien que les gains soient déjà substantiels. Mais ce qui est acquis peut déjà nous amener à réfléchir, à marquer un temps d'arrêt avant d'essayer de promouvoir de nouvelles transformations qui permettront à la femme de se trouver elle-même et non continuellement en référence à l'homme, en réponse aux besoins de l'homme.

comme on l'a souligné si souvent.

Des changements de structures s'imposent

Nous sommes obligés de constater que d'une part il ne suffit pas d'accorder un droit aux femmes, mais que toute une transformation de la société doit accompagner l'octroi de ce droit pour qu'elles puissent en jouir. Que d'autre part, les changements des cadres sans changements des mentalités par l'éducation aboutissent à des malaises et des conflits, ou tout au moins à l'impossibilité de bénéficier des nouvelles formules. C'est ce qui se passe actuellement sur le plan de la vie politique par exemple, où les femmes ne sont représentées que dans la faible proportion de 1 à 3% dans les grands organismes d'Etat alors qu'elles ont le droit de siéger. Mais si l'on ne change pas les structures, on verra peut-être les Mass-media, en particulier les journaux, se limiter de plus en plus à "présenter" aux femmes des modèles auxquels elles puissent s'identifier dans les cadres traditionnels: des modèles de femmes-enfants, de femmes non responsables. Le seul effort consiste alors à aider la femme à jouer les rôles familiaux, à multiplier les tâches au foyer en les valorisant, en les remplissant d'"affectivité", au lieu de chercher à les simplifier, puisqu'on pourra s'appuyer sur le fait du désintéressement massif pour les autres rôles qu'elles auraient pu avoir.

Actuellement, si la célibataire peut se sentir presque l'égale de l'homme dans les domaines où une égalité théorique a été obtenue, la femme mariée, la mère surtout, se trouve inférieure en fait.

La vie familiale est un domaine à part, pensé longtemps comme celui de la femme, bien que sous l'autorité de l'homme. La vie sociale, politique, professionnelle, c'est celle de l'homme, bien que la femme y soit présente depuis fort longtemps, mais bien peu dans les postes de direction.

Les militants ont donné des rôles importants aux femmes hors du foyer, mais elles ont eu peur de parler du rôle maternel, au nom duquel la femme a été si souvent tenue à l'écart, et liée à la faiblesse de son enfant. Actuellement encore on entend cette phrase: "si la femme veut travailler ou avoir un rôle politique, qu'elle n'ait pas d'enfant", non seulement dans la bouche de représentants de milieux traditionnels, mais même dans celles des femmes engagées. Elles sont réalistes, mais tant que de tels choix seront imposés aux femmes par les conditions de vie, les préjugés, les femmes ne seront pas libérées réellement. Jamais un tel dilemme n'a été posé aux hommes. Il serait grave que la solution proposée soit uniquement une limitation des naissances, grâce à un planning parfait. Mesure certes importante, mais non suffisante.

Les femmes égales à l'homme dans toute la vie sociale, rémunérées de la même façon, ayant accès aux mêmes postes, aux mêmes postes, c'est une situation vers laquelle nous nous acheminons peu à peu. Mais beaucoup de femmes sont déçues dans la pratique de cette identité des statuts, des premières conséquences d'une émancipation incomplète, car dans l'autre secteur de la vie, le secteur familial, il n'y a pas égalité des charges. Elles sont harcelées, épuisées. Du fait de cet épuisement, el-

les font des dépressions, on les juge "nervieuses", "fatigables"... elles progressent moins que leurs collègues masculins, n'ayant pas le temps de se former. Elles sont critiquées, jugées. On ne fait apparaître leur autre rôle que comme un obstacle à leur réussite, ou bien alors comme leur rôle essentiel dont elles s'évadent.

Leur déception, leur épuisement dans une situation mal ajustée risque de les faire abdiquer, retourner massivement au foyer en abandonnant leurs autres rôles sociaux. Ce mouvement semble celui des Américains depuis 20 ans. Cette nouvelle expérience à l'air d'être finalement assez décevante. Elle aboutit souvent à une remise en question par ces femmes; celles-ci supportent mal de n'être toute leur vie que la mère de Paul et la femme de Pierre.

Certes, élever des enfants, en faire des êtres adultes, est une tâche à la fois exaltante et dure, mais cette tâche ne remplit plus toute la vie de la femme à une époque où elle vit plus longtemps et a moins d'enfants. De leur côté, les travailleuses, les militantes ne sont plus des suffragettes, elles n'ont pas honte de leurs maternités. On ne sépare plus la mère et la travailleuse, la femme est une personne totale, ou essaye de l'être, souvent péniblement.

Le malajustement des structures sociales, des comportements et des aspirations des femmes, nous le saisissons particulièrement, en tant que psychosociologues, à travers les contradictions et les malaises de ces femmes. Nous les avons dégagées des études effectuées au Groupe d'Ethnologie Sociale sur les conditions de vie et les images de la femme dans la société.

(à suivre)

Lecture Jeunesse

par Lise BLAIS

Plusieurs noms ont été omis dans cette chronique publiée hier. D'abord le nom du responsable de la chronique, Lise Blais et ensuite tous les noms des auteurs des livres présentés. En voici de nouveau la liste:

- La grande évasion de Paul Brickhill
- Belle et Sébastien de Cécile Aubry
- Michel chez les gardiens de Georges Bayard
- Le champion d'Olympie de René Guillet

Ces quatre volumes ont été édités par la maison Hachette dans la Collection Verte et comprennent le questionnaire donnant droit de participation au 3e concours du Tour du Monde. Voici aujourd'hui, la recension du dernier de la série.

Le champion d'Olympie de René Guillet

Et pour compléter l'éventail des genres, voici le roman à caractère historique. Le héros de ce livre est Gallat; son père était un roi de la mer. Ayant fait naufrage, il se trouve, à 16 ans, esclave d'un riche armateur grec. Il tente de s'évader, réussit à demi, et devient fortuitement l'ami du fils de son maître. Cet ami se prépare à la course de chevaux qui doit avoir lieu à Olympie. Notre bel esclave entraînera les chevaux et les apprivoisera si bien que le Grec lui demande de le remplacer aux Jeux. Le Gallat accepte, il triomphe, mais dénonce à cause de sa condition, il fuit vers la mer malgré son amour naissant pour la sœur de son ami. Une intrigue bien menée, fourmillante de détails instructifs et dans laquelle la fierté et la noblesse sont à l'honneur, de même qu'un culte, disons un peu excessif, de la force et de l'exploit physique.

Les études avant le mariage

WASHINGTON — Une avocate anglaise, Lady Littlewood, qui a titre de première vice-présidente dirige les séances du congrès de la Fédération internationale des Femmes d'affaires et professionnelles, à Washington, est la preuve vivante que la maternité peut se concilier avec l'étude.

Elle obtenait son diplôme en mathématiques, physique et psychologie de King's College à Londres, à la fin de l'année 1935.

En février 1936, elle donnait naissance à un fils, aujourd'hui avocat, et le mois suivant, elle pratiquait comme avouée, officier représentant les partis devant les tribunaux.

Lady Littlewood se félicite encore maintenant de ses connaissances spécialisées en sciences.

Elle pratique avec quatre collègues masculins dans une étude légale près de Londres, et elle est magistrat pour le comté de Middlesex.

Son mari est avoué également. A titre de présidente internationale des législations pour la Fédération mondiale Lady Littlewood se trouve à Washington pour rassembler certains amendements constitutionnels se rapportant à la tenue de l'organisation.

"J'essaie d'encourager les jeunes filles à terminer leurs études et obtenir des diplômes avant de se marier, de sorte qu'après avoir élevé leurs jeunes enfants, les femmes peuvent suivre un cours pour se rafraîchir la mémoire, et se lancer ensuite dans une carrière", d'expliquer Lady Littlewood.

Élégance de l'heure



Le sophistiqué John Weitz de New York vous propose ce modèle de longue combinaison de détente ou de croisière selon votre goût.

Le patron imprimé no M-155 est offert pour les tailles 8, 10, 12, 14, 16, et 18 ans.

La grandeur 16 exige 4 1/2 verges de tissu de 35 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.



Digne de "L'Amérique insolite" de Reichenbach, ce pique-nique annuel groupant les parents de jumeaux ou triplés de la région ontarienne avait lieu récemment à Ottawa. On comptait plus de soixante-dix couples de jumeaux... gare aux naissances multiples!

(Photo UPI)

GRATIS

UN PAQUET DE RICE A RONI

A

RONI

Achetez simplement un paquet de Rice-A-Roni et envoyez le dessus de la boîte avec ce coupon à Rice-A-Roni, C.P. 3500, Montréal, Québec. Nous vous renverrons un bon échangeable chez votre fournisseur contre un paquet gratuit de nouveau Rice-A-Roni.

RICE-A-RONI, C.P. 3500
Montréal, Québec

Ci-joint un dessus de paquet de Rice-A-Roni. Veuillez m'expédier le bon pour un paquet de Rice-A-Roni. (Limité à un seul par famille.)

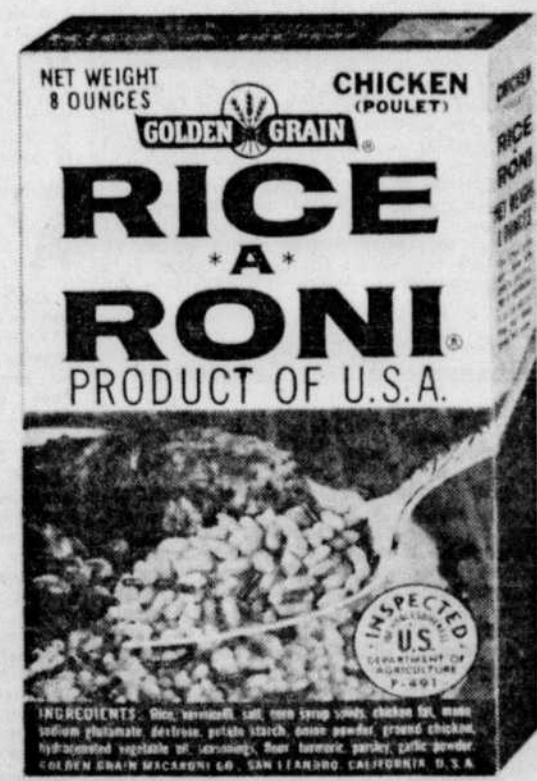
Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

Vous apprécierez le goût du Rice-A-Roni au Poulet avec le riz blanc à long grain, le tendre vermicelle et le succulent consommé de poulet aux fines herbes. Un regal de San Francisco! Une agréable variante de la pomme de terre.

COUPON A REMETTRE



Maintenant disponible chez votre épicerie
UNE AGREABLE VARIANTE DE LA POMME DE TERRE

Intime restaurant français du vieux Montréal

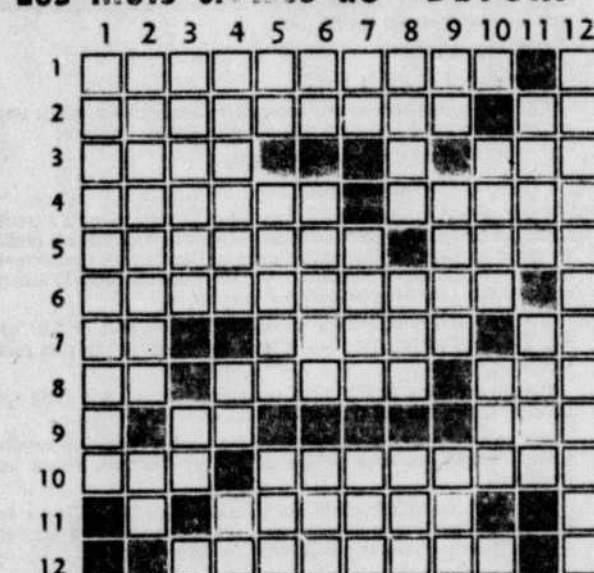
Le Petit Havre

Déjeuners, dîners du lundi au samedi de 11 h. a.m. à 10 h. p.m.

Le samedi soir il est prudent de réserver

Tél.: 861-4108 437, St-Vincent

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

- 1—A la fin du discours
- 2—Nécessaire une table
- 3—A son Carnaval annuel
- 4—En fin de compte
- 5—Publie
- 6—Utilisé en pâtisserie
- 7—Lisière
- 8—Ille française au sud des E.U.
- 9—Préfixe
- 10—Négation
- 11—Bruit soudain
- 12—Personnel

VERTICALEMENT

- 1—Infecter par une maladie contagieuse
- 2—Fumeur qui finira mal
- 3—Brouillage pour les dieux
- 4—Imaginant
- 5—Note
- 6—Note
- 7—Note
- 8—Note
- 9—Note
- 10—Note
- 11—Note
- 12—Note

Relatif

- 1—Existe
- 2—Impersonnel
- 3—Ecrase en poudre
- 4—L'une des quatre
- 5—On lui doit le respect
- 6—Initiales d'un moyen de transport
- 7—Divinité
- 8—Desir de vengeance

Solution d'hier

Horizontalement

- 1—SUPERPOSABLE
- 2—GRATOIRE
- 3—LAC
- 4—DEDUIRE
- 5—INTRODUIRE
- 6—DUE
- 7—RL
- 8—NET
- 9—AS
- 10—DOME
- 11—NICE
- 12—MENUS
- 13—ACRE
- 14—INERTE
- 15—LIEE
- 16—TONNAT
- 17—AN
- 18—ME
- 19—ETED
- 20—PRETER
- 21—EE
- 22—AM
- 23—IRE
- 24—LEURS
- 25—SE

Verticalement

- 1—SOLIDARITE
- 2—URANUS
- 3—NOTRE
- 4—PACTE
- 5—MENE
- 6—ET
- 7—DERNIER
- 8—RODOMONTADES
- 9—PIED
- 10—MUT
- 11—ORDURES
- 12—PAS
- 13—SEUL
- 14—LARME
- 15—IR
- 16—NAINE
- 17—BERENICE
- 18—TIC
- 19—LUE
- 20—ECREMER
- 21—ES
- 22—OTEE
- 23—ERES

Diner Gourmet

\$3.75 et plus

TOURS DE CHANT

Therèse Guérard

soprano

Marcel Tessier

baryton

Suzanne Sénécal

mezzo

Aucuns frais de couvert

Rés. 271-1188

Au Lutin

qui bouffe

ST-GREGOIRE et ST-HUBERT

LETTRE, publication mensuelle qu'on peut se procurer en s'adressant à PHRIODICA, 3090 ave Papi-neau, Montréal. (526-3361)



été VISITES avec guides
1965 du lundi au samedi,
de 10h. à midi et
de 1h. à 3 heures;
le dimanche,
de 1h. à 4 heures.

PLACE
DES ARTS
MONTRÉAL 18 (QUÉBEC) 842-2112

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

AVIS DE DÉCÈS

CAUCHON. — A Québec, le 3 août 1965, à l'âge de 73 ans, 6 mois, est décédé, M. Joe Cauchon, industriel, époux de dame Angèle Tremont. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 930 rue Chemin St-Louis, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église des Sœurs-Martin-Candide où le service sera célébré à 9h. Et de là au cimetière Belmont, lieu de sépulture. Le trépas se fera en automobile. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANIER. — A Salaberry de Valleyfield, le 3 août 1965, à l'âge de 49 ans, est décédé Mme veuve Joseph Lanier, née Juliette Biron, demeurant à 45 rue Elise à Salaberry de Valleyfield, mère de Denise (Mme Jean-Guy Châte), Hubert, professeur au Collège technique St-Jean, époux de Marie Laure Larivière, Jean Maurice, courtier d'assurance, époux de Lucille Charette et de Gérard, demeurant au fédéral, pour le comté de Beauharnois-Salaberry, époux de Jeanne Sauvé. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira du salon J. A. Laurin et fils, no 317 rue Victoria à Valleyfield, pour se rendre à la cathédrale de Valleyfield où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le revenu net de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, à \$42,030,137.

potins financiers

L'atmosphère était terne, hier, sur la Bourse de Londres. Les industriels avancés, hier, sur la Bourse de Toronto pour la 5ème séance consécutive. Sur la Bourse de Montréal le ton était ferme. L'indice des industriels de DJ clôturait 0.65 point plus haut à 881.20, hier, sur la Bourse de N.Y.

Les achats avaient plutôt le caractère sélectif hier, et il y avait tendance à l'irrégularité. Si l'on en juge par les faibles fluctuations, il faudra de vraies bonnes nouvelles pour stimuler le sentiment spéculatif.

Trans Mountain Oil Pipe Line Co. a vu son gain baisser de \$39,000 durant le 1er semestre, à \$4,813,000.

Les actions de Warner Lake Nickel Mines ont été suspendues hier sur la Bourse de Toronto, à la demande de la compagnie.

M. J.H. Page vient d'être nommé adjoint spécial au président du conseil de l'International Nickel Co. of Canada.

La Croix-Bleue est une institution essentiellement canadienne et ses fonds sont placés en grande partie dans des valeurs québécoises. Son président est même l'un des nôtres, M. Aristide Cousineau, de la firme René-T. Leclerc Inc. et son conseil comprend maints Québécois. Elle est donc loin d'être une filiale de la compagnie d'hospitalisation du même nom aux E.-U., comme on le prétend en certains milieux.

La Ville de Montréal vient d'adjuger une émission de \$2,300,000 de billets du Trésor, 91 jours, à un prix rapportant 4.70% contre 4.65% la semaine précédente et 4.62% la semaine antérieure. Comme on le constate, le loyer de l'argent est à la hausse, même pour les courts termes.

Les "warrants" d'achat d'actions, qui accompagnent l'émission récente de \$7,500,000 de débentures de Western Decal Petroleum Co. offertes en souscription par un groupe dirigé par W. C. Pittfield & Co., seront inscrits ce matin sur la Bourse de Toronto.

Denison Mines songe à vendre 100,000,000 de livres d'uranium canadien à la France pendant les prochains 25 ans, selon l'hon. Pearson, la transaction demeure encore possible.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Inscription de Rancheria Mining à la Bourse Canadienne ce matin

5,000,000 d'actions sans valeur au pair de Rancheria Mining Company Limited, dont 2,750,000 actions sont émises et en circulation, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture à 10h.00 a.m. aujourd'hui. L'entreprise a été incorporée comme compagnie privée en vertu de la loi des compagnies de la province d'Ontario par lettres patentes supplémentaires émises le 3 juin 1963. L'International Trust Company of Canada, de Toronto, Ontario, agit comme co-registraire et co-agent de transfert avec la Guardian Trust Company, de Montréal, Québec. Leur symbole sur le téléscripteur sera "R M C".

Rachat différé des actions privilégiées de Les Distilleries Melchers Limitée

Les Distilleries Melchers Limitée ont avisé la Bourse Canadienne que, vu la grève des postiers, la résolution du conseil d'administration de racheter les actions privilégiées rachetables, 7% cumulatif, le 31 août 1965, ainsi que la résolution offrant aux détenteurs des dites actions le privilège de souscrire à des actions ordinaires d'ici le 25 août 1965, ont été annulées. Le conseil d'administration, lors de son assemblée régulière du mois d'août, fixera une nouvelle date pour le rachat des actions privilégiées ainsi qu'une nouvelle période de souscription aux actions ordinaires de la compagnie. Il y a 250,000 actions privilégiées de cette entreprise en circulation ainsi que 149,021 actions ordinaires. Les prix des premières ont varié cette année entre un bas de 17 et un sommet de 23 et ceux des secondes, entre 5 1/2 et 5 3/4.

Royal Securities Corp., a payé à la SFCI \$3,100,000 pour une avance

Selon la CP, une maison de valeurs de placements, membre de l'IDAC et membre des Bourses de Montréal et Canadienne, nous avons nommé la Royal Securities Corp. Ltd. vient de payer \$3,100,000 à la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie (SFCI) Ltd., en remboursement d'une avance. Selon la première institution financière, des procédures légales avaient été prises par la seconde relativement au prêt à vue précité et le litige a été réglé hors de la Cour et l'avance a été remboursée au complet. C'est en juin de cette année que la SFCI avait produit en Cour une réclamation contre la Royal Securities pour non-paiement d'un prêt à vue entièrement garanti, au montant de \$3,100,000. Au début de juillet, la Royal Securities avait pris des procédures contre la SFCI pour non-paiement d'un billet garanti de \$5,000,000 d'Atlantic Acceptance Corp. Ltd. Un représentant de la Royal a déclaré que la réclamation a été reconnue comme n'étant pas directement reliée à l'Atlantic Acceptance, sous syndicat actuellement, vu l'impossibilité de rencontrer ses billets financiers. Quant à la réclamation de la Royal Securities contre la SFCI, elle demeure encore pendante.

J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée offre \$1,000,000 de débentures d'Utex Corporation à 6 et 6 1/2 %

J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée offre présentement en souscription aux public une nouvelle émission de \$1,000,000 de débentures échéant en série et à fonds d'amortissement d'Utex Corporation. Cette émission comprend une tranche de \$200,000 à 6%, échéant en série; une autre de \$160,000 à 6 1/2%, échéant en série et, enfin, une troisième de \$640,000 de débentures à 6 1/2% à fonds d'amortissement. Il ressort du prospectus, publié à l'occasion de ce financement, que la Société d'Administration et de Fiducie agit comme fiduciaire pour ces valeurs offertes à 100 et l'intérêt couru; ce qui signifie donc des rendements de 6 et 6 1/2 %, soit des taux conformes à la tendance à la hausse actuellement du loyer de l'argent. Utex Corporation a été incorporée en 1943 et les débentures ci-dessus constitueront sa seule dette obligatoire. Le produit de cette mission servira à réduire un emprunt bancaire de \$919,500 à rembourser \$23,500 d'obligations, payables à la Banque d'Expansion Industrielle. Il ressort enfin du prospectus précité que son bilan pro forma laissait voir un actif de \$3,114,866 au 31 décembre 1964 et que ses bénéfices nets furent de \$71,387 l'an dernier, contre \$55,084 antérieurement et au regard d'à peine \$13,659 il y a une décennie.

NOMINATION A LA SUN LIFE



Guy de Puyjalon

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, annonce la nomination de M. Guy de Puyjalon au poste de Surintendant adjoint. Formation des agents, et sa promotion au rang d'officier de la Compagnie. Natif d'Ottawa, monsieur de Puyjalon avait occupé, pendant quatre ans, le poste de Secrétaire adjoint de la Commission des écoles séparées de la capitale, avant de se joindre à la Sun Life en 1959.

Bourse de Montréal

La liste locale avance de peine et de misère

Les cours ont fléchi à l'exception des banques et des services publics hier aux Bourses de Montréal et Canadienne au milieu d'une activité modérée.

Le volume des transactions industrielles a été de 82,500 actions et celui des mines et des pétroles de 1,220,100. L'indice composé a cédé 0.3 à 151.3.

Aux industrielles, Canada Cement a cédé un point et Asbestos 1/2.

Aux papiers, Consolidated a cédé 1/2 et Price Bros 3/4. Dominion Tar a également perdu 3/4.

Aux services publics, TransCanada Pipe Line a gagné 3/4 et Bell Telephone ainsi que CPR 1/2. Brinco a cédé 3/4.

Aux banques, Canadienne Nationale a gagné 3/4 et Royale ainsi que Toronto-Dominion 1/2.

Aux pétroles seniors, Texaco a cédé 1/2, Imperial et BA 1/4.

Aux métaux de base, Consolidated Mining and Smelting et International Nickel ont cédé 1/2 et Noranda 3/4. Falconbridge progressant d'un point, alors qu'aux primaires, Aluminium a cédé 1/2 et Steel of Canada 3/4.

Aux commerciales et financières, Simpsons et Steinbergs ont cédé 1/2.

Aux alimentaires, Distillers-Seagrams a gagné 3/4 et Canadian Breweries 1/4.

Dans les mines spéculatives, K'diak Pete a gagné 15 cts et Jubilee Iron 10 cts alors que New Imperial a cédé sept cts.

Compte tenu des impôts, le bénéfice net consolidé pour les premiers six mois de 1965 a été de \$14.7 millions, soit \$8.86 par action jusqu'au 30 juin, en diminution de 5.8% sur le bénéfice de \$15.6 millions, ou \$9.42 par action, de la période correspondante de l'an dernier.

Pour la première moitié de 1965, le bénéfice net provenant des opérations canadiennes de la compagnie s'est élevé à \$8.9 millions, comparativement à \$13.8 millions pour la même période de l'an dernier.

En 1957, Onboard Marine faisait l'acquisition de Pioneer, une ligne de scies à chaînes appartenant à Industrial Engineering Limited de Vancouver et toutes les fonctions en rapport avec la fabrication furent transférées à Peterborough. En 1962, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

Durant le 1er semestre

Le revenu net de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, pour les six mois se terminant le 30 juin de cette année, se chiffrait à \$42,030,137, soit \$1.42 l'action; comparativement à \$35,688,489 ou \$1.28 l'action, durant la période correspondante de 1964, annonce-t-on aujourd'hui.

Le compte rendu trimestriel publié aujourd'hui révèle que les revenus d'exploitation sont passés de \$264,244,171 à \$287,107,828, soit une augmentation de 8.7 pour cent. Les dépenses d'exploitation sont passées de \$169,930,167 l'année dernière à \$190,103,371, soit une augmentation de 5.9 pour cent. A cause de la grève qui a lieu dans le service postal des comptes rendus aux 209,000 actionnaires de la compagnie, il se pourrait qu'il y ait retard dans l'expédition par courrier.

Dans son message aux actionnaires, M. Marcel Vincent, président de la compagnie Bell, signale que le taux de rendement sur le capital total pour les douze mois se terminant le 30 juin a été de 6.5 pour cent comparativement à 6.3 pour cent pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1964.

Il y a de bonnes raisons d'être optimiste à l'égard des perspectives, tant à court terme qu'à long terme, de notre compagnie et de l'industrie, déclarait-il.

Au cours des six premiers mois de cette année, la compagnie Bell a ajouté 115,520 téléphones au total des appareils en service, comparativement à 96,436 durant la période correspondante de l'an dernier. Le nombre des appels interurbains s'est accru de 11.6 pour cent pendant le semestre.

L'ensemble des autres revenus est passé à \$4,974,933 de \$4,148,523 qu'il était pour le premier semestre de 1964. Le total des impôts imputables à l'exploitation est passé à \$51,842,000, soit une augmentation de \$6,343,000.

Le service des intérêts est passé de \$17,475,038 à \$18,197,253. Le paiement des dividendes a excédé de \$1,710,657 celui qui avait été effectué pour les six premiers mois de l'année 1964 et s'est chiffré, au total, par \$32,459,333. L'excédent d'exploitation affecté au surplus s'est chiffré, au total, par \$9,570,804, comparativement à \$4,939,813 pour la première moitié de 1964.

2 nominations chez Papier Rolland

Il s'agit de MM. Albert Rolland, et de Robert F. Rodger

Deux nominations à l'exécutif, qui répondent à des politiques intégrées de recherche et de mise en marché, ont été annoncées à la compagnie de Papier Rolland Ltée.

Albert Rolland, ancienement vice-président et directeur des ventes, devient vice-président à la mise en marché, pour la compagnie Rolland et sa filiale, la Canada Glazed Papers Ltd.

Vu l'insistance aussi grande portée sur la recherche en marché que sur la vente, ce nouveau titre soulignera avec plus de justesse les responsabilités accrues de M. Rolland.

M. Robert F. Rodger, ancienement directeur général des ventes, est nommé assistant vice-président à la mise en marché, pour les deux compagnies. Les nouvelles fonctions de M. Rodger incluent la direction de la publicité et de la promotion des ventes.

M. Rodger, qui est à la compagnie depuis 38 ans, occupait le poste de directeur des ventes pour l'Ouest, avec bureaux à Vancouver, avant sa nomination comme gérant général des ventes il y a deux ans.

La compagnie Rolland annonçait récemment la création d'un poste de recherche en marché, sous la compétence du vice-président à la mise en marché.

Les ventes et bénéfices durant ce deuxième trimestre ont reflété l'effet de la grève. Au cours de cette période les ventes se sont chiffrées à \$316,899,311, à peine plus que pour la période correspondante de 1964, alors qu'elles totalisaient \$316,215,934.

Les bénéfices nets pour le trimestre se terminant le 30 juin ont été de \$17,857,679 (41 cents par action), soit 14 pour cent de moins que les \$20,755,203 (47 cents par action) du même trimestre l'an dernier.

Pour les premiers six mois de 1965 les ventes — \$629,438,780 — ont accusé une augmentation de 3 pour cent sur les \$609,836,332 de la première moitié de 1964. Les bénéfices nets en 1965 ont été de \$38,247,798 (87 cents par action) contre \$38,755,321 (88 cents par action) pour les premiers six mois de 1964. Dans le premier trimestre de 1965 il y avait eu un bénéfice de 3 cents par action sur les ventes en bourse de Longview Fibre Company.

Des ententes collectives de travail ont maintenant été signées dans les usines de pâtes et papiers de la compagnie L'Internationale de Papier du Canada et celles de la Southern Kraft Division et de la Northern Division de l'International Paper. Les nouveaux contrats de travail à ces deux divisions sont pour deux ans; les ententes à la CIP sont pour une durée de trois ans.

En faisant la projection du dernier semestre de 1965 nous ne pouvons pas ignorer les coûts accrus de la main-d'œuvre. Cependant, avec une économie forte, nos usines et nos manufactures vont bénéficier d'un indice de production élevé.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

En 1965, la compagnie commençait la production de bateaux avec l'ouverture d'une usine à Trenton. En 1964 on ouvrait aussi un dépôt de service et de pièces de rechange en même temps que la production de bateaux.

NOMINATION



Roger David, B.A.

La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec est heureuse d'annoncer la nomination récente de monsieur Roger David, B.A., au poste d'Inspecteur des Agents.

Monsieur David a plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'assurance-vie, tant dans l'actuariat que dans la vente où il a atteint un million d'affaires dès sa première année; il est donc hautement qualifié pour remplir sa nouvelle fonction. La "Mutuelle-vie du Québec" est affiliée à l'Association d'Hospitalisation du Québec (Croix Bleue). Les bureaux de monsieur David sont situés au Siège social de la Compagnie, au 550 ouest, rue Sherbrooke, à Montréal.

La compagnie acquise par l'Alcan fut fondée en 1945 comme atelier d'acidification et de polissage de l'aluminium. Au début de 1964, Alcan (Aurora) Limited se lançait dans la fabrication de profils destinés surtout à l'industrie du bâtiment. La direction ne change pas, M. Lin Sauro demeure président et directeur général.

L'Alcan, le plus ancien et le plus important producteur d'aluminium de première fusion au Canada, possède déjà sept presses à profils à Kingston, Ont., et une autre à Vancouver, C.B. Une immobilisation récente d'environ \$2,000,000 à Kingston a porté à 24,000 tonnes la capacité annuelle de production de profils de l'Alcan. Avec l'acquisition d'Alcan, l'Alcan ajoute 3,000 tonnes à sa capacité annuelle.

Il y a peu de temps, l'Alcan nommait des directeurs des ventes de profils dans le Québec et l'Ontario, deux marchés importants, aux fins de coordonner les services de ventes et de développer des nouvelles applications.

Depuis une dizaine d'années, l'utilisation des profils d'aluminium a augmenté rapidement. Les profils sont surtout utilisés dans les fenêtres, les contre-fenêtres, les moustiquaires et les contre-portes des maisons, dans les poteaux de réverbères et les garde-fous de ponts, et aussi dans les domaines de l'architecture, le transport routier et ferroviaire.

L'aluminium qui sert à ces profils provient de lingots Alcan produits au Canada, de sorte que les clients de la compagnie sont assurés d'un contrôle complet de la qualité depuis la matière première jusqu'au produit fini.

Achats et ventes d'obligations
Gouvernements — Municipalités — Commissions
scolaires — Institutions religieuses —
Services publics — Corporations

CRÉDIT QUÉBEC INC.

COURTIERS DE PLACEMENTS
Choix des meilleurs Fonds mutuels
200 ouest, rue St-Jacques, Suite 700 — VI. 9-5361
MONTREAL

Kippen & Company Inc.
ETABLIE EN 1922
Membres
Bourse de Montréal Bourse Canadienne
L'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

1155 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 2.
Téléphone: 866-5761 Telex: Montréal 01-2440

JEAN PAGNUELO, gérant du service français
New York — Relié par fils privés — Toronto

Quoi de bon aujourd'hui?

Vingt fois par jour, nos conseillers financiers s'entendent poser cette question par des clients.

Qu'y répondent-ils?
Tout dépend de qui la pose!

En effet, nous formons nos conseillers financiers à acquérir une connaissance aussi complète que possible de deux choses:

(1) les valeurs mobilières;
(2) leurs clients.

Certains de ces clients ne s'intéressent qu'aux placements à court terme; ce qu'ils recherchent, c'est la possibilité de réaliser un profit en quelques jours ou quelques semaines. D'autres ne considèrent que les placements à moyen terme: six mois ou plus. D'autres enfin ne font que des placements à long terme.

Il y en a qui n'achètent jamais d'actions à plus de \$10 ou \$20 l'unité; d'autres qui n'ont d'yeux que pour les titres les plus chers.

Il y en a qui ne toucheraient pour rien au monde à certaines industries; d'autres qui tiennent à avoir de tout.

Il y en a qui peuvent se permettre des risques financiers importants; d'autres qui sont obligés de réduire l'élément risque au minimum.

Mais quel que soit le client qui nous demande "ce qu'il y a de bon aujourd'hui", ce qu'à

COURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

"Balles mouillées"

Giles a donné tort aux frappeurs en rejetant les protêts

CINCINNATI. — Le président de la Ligue nationale Warren Giles a désapprouvé hier, les protêts au sujet de l'usage illégal de la balle mouillée.

Il a précisé que les gérants protestataires devraient leur parer par écrit leurs objections au lieu de se contenter de déclarations publiques.

"Je ne crois pas que les balles mouillées soient aussi nombreuses que le prétendent les frappeurs", a déclaré Giles dans une entrevue.

Giles a ajouté que Bobby Bragan, gérant du Milwaukee, ne s'était pas plaint officiellement. Bragan a révélé il y a quelques jours qu'il avait demandé à ses lanceurs de faire usage de la balle mouillée pour se venger des lanceurs

du San Francisco, surtout Bob Shaw.

"J'ai demandé à Bragan de prouver ses accusations, mais il ne m'a pas encore répondu", a dit Giles.

Opposition

Giles s'est prononcé contre la législation de la balle mouillée.

"Les amateurs aiment voir les cogneurs frapper. Quant aux lanceurs, ils disposent de moyens suffisants avec la balle jointe, la balle glissante, la balle tombante, la balle rapide, et la courbe."

Giles a rappelé qu'il avait assisté à la dernière assemblée du comité des règlements alors qu'on a rejeté l'usage de la balle mouillée.

Selon lui, les arbitres de la L.N. n'ont pas découvert l'usage d'un tel lancer.

Avec huit recrues

Les Riders ouvriront leur saison vendredi contre les Argonauts

OTTAWA. — Les Rough Riders d'Ottawa feront leur début dans la conférence de football de l'Est contre les Argos de Toronto, vendredi avec huit

recrues dans l'alignement, ce qui n'est pas sans inquiéter un peu le pilote Frank Clair. Clair n'en reste pas moins optimiste au sujet des chances de ses protégés de se classer au premier rang. Les supporters des Riders affirment le même optimisme tandis que les joueurs eux-mêmes semblent très confiants.

On croit donc en général que les Riders présenteront une équipe améliorée en regard de la saison dernière où les Tiger-Cats de Hamilton les ont éliminés en finale de l'Est. Par contre, on est d'avis que Hamilton s'est affaibli par la perte des vétérans Hal Patterson, Bernie Faloney et Pete Newman.

Clair considère toujours les Cats comme l'équipe à battre.

Puissance

En somme, les Riders semblent beaucoup plus puissants à l'offensive, mais la ligne défensive demeure le point d'interrogation.

Trois étoiles canadiennes, le quart Russ Jackson, le demi Ron Stewart et le flaqueur Whit Tucker seront de retour dans le champ-arrière offensif des Riders.

Deux nouveaux importés se joindront à eux, il s'agit de Bo Scott, qui, selon Clair, est très prometteur, et Jim Dillard, obtenu du Calgary en retour de Roger Kramer, que le pilote a préféré à Dave Thelen, un vétéran de sept saisons à Ottawa.

Les deux nouveaux venus n'ont pas encore signé leur contrat, car ils ont l'intention d'évaluer aux États-Unis en 1966.

Ted Collins et John Pentecost sont deux recrues sur la ligne offensive.

Marshall Shirk et Bob Brown seront les nouveaux venus à la défensive, de même que Don Gilbert, joueur d'utilité à l'offensive et à la défensive, qui signe comme batteur.

Tous ces nouveaux venus uniront leurs efforts aux vétérans Billy Joe Booth, Maurice Racine, Jim Conroy, Ken Lehmann, Gene Gaines, Joe Poirier et Bob O'Brien, si bien que Clair croit ses problèmes de personnel résolus pour le moment.

Il est de même des supporters des Riders qui croient encourager leurs premiers détenteurs de la coupe Grey de 1960.

Calgary 37
Regina 8

CALGARY. — Le quart-arrière Eagle Day des Stampede de Calgary a réussi cinq passes qui ont conduit à l'ouverture du jeu, alors qu'il menait son équipe à une première victoire de 37 à 8 sur les Roughriders de la Saskatchewan.

SOMMAIRE

PREMIER QUART	
1-Calgary: Touché (Budd)	10:17
2-Robinson: Converti (Robinson)	
3-Calgary: Touché (Budd)	12:16
4-Dudley: Converti (Robinson)	
DEUXIÈME QUART	
5-Saskatchewan: Simple (Fabi)	6:51
6-Calgary: Simple (Robinson)	11:34
7-Saskatchewan: Touché (Reed)	14:13
8-Saskatchewan: Converti (Abendachian)	
TROISIÈME QUART	
9-Calgary: Touché (Woods)	7:02
10-Calgary: Converti (Robinson)	
QUATRIÈME QUART	
11-Calgary: Simple (Robinson)	24
12-Calgary: Touché (Harrison)	4:35
13-Calgary: Converti (Robinson)	
14-Calgary: Touché (Harrison)	7:45
15-Calgary: Converti (Robinson)	

Statistiques

	Sask.	Calg.
Premiers essais	20	16
Verges au sol	139	52
Verges dans les airs	113	215
Passes compl. essais	9:22	13:21
Passes interceptées	1	1
Moy. des bottes vég.	9:43.8	8:43.8
Rebaptées perdues	3:2	1:1
Pun. en verges	9:125	6:46

CONFÉRENCE DE L'OUEST

	Winnip.	P.E.	P.N.	P.P.	P.C.	P.S.
Winnip.	1	0	0	2	14	2
Calg.	1	0	0	3	7	8
Edm.	1	0	0	1	0	0
Saskatchewan	1	0	1	0	8	27



Casey Stengel, le gérant des Mets de New York, se remet graduellement d'une opération qu'il vient de subir à l'hôpital Roosevelt. Il était fracturé une hanche le 25 juillet dernier. Le 30, il célébrait à l'hôpital son 75e anniversaire de naissance. Les membres de son équipe ont néanmoins célébré et mangé le gâteau traditionnel. On lui en avait toutefois gardé un morceau qu'on lui porta à l'hôpital, où, on en profita pour décorer le dîner des gérants du baseball majeur de la façon qu'il apparaît sur la vignette.

(Photo diffusée par UPI)

Woodlawn Drummond n'a aucun rival sérieux, ce soir

La finale de l'Amble Richelieu sera présentée ce soir au Parc Richelieu, et même si la pouliche Woodlawn Drummond a hérité de la dernière place derrière la barrière des départs, on se demande qui pourra la vaincre.

On sait que tout peut survenir dans une course, mais de la façon dont Woodlawn Drummond s'est comportée dans ses dernières courses, il est vraiment difficile de prévoir comment et par qui elle pourra être vaincue.

La finale réunira sept amateurs et l'enjeu sera de \$9,700. C'est donc dire que le propriétaire du gagnant touchera une bourse de \$4,850. Devant le palmarès impressionnant de Woodlawn Drummond, le handicap Bill Slack lui a accordé une cote préférentielle de 8 contre 5. Mais il est probable que le public en fera son favori à moins d'un contre un (1-1).

A son dernier départ, Woodlawn Drummond quittait la barrière de la 8e place. Mais elle a démarré si rapidement qu'on aurait dit que ses rivaux étaient figés sur place. Bien avant la première courbe, qui n'est pas tellement éloignée du fil des départs, Woodlawn Drummond était déjà en tête, et à toutes fins pratiques, la course était terminée. La pouliche de M. Gérard Veilleux a gagné en 2:03.3 et aucun de ses poursuivants ne l'a sérieusement menacée. D'ailleurs, sous la conduite de Keith Waples, Woodlawn Drummond a franchi les 4 derniers furlongs de la course, ou le dernier tour de piste si vous préférez, en 1:00.4. Cela est passablement impressionnant.

Mais si Woodlawn Drummond faisait un manque, était accrochée ou attélee... ce qui est toujours possible sous la loi inévacable des courses, le gap par ordre du handicapier, Fleet

Ashe est du nombre

NEW-YORK. — Les noms des membres de l'équipe américaine de coupe Davis qui disputent la demi finale interzones à Barcelone du 17 au 19 août ont été annoncés hier quelques instants avant qu'ils ne s'envoient de New-York à destination de l'Espagne.

L'équipe sera composée de Dennis Ralston, Arthur Ashe, Clark Graebner et de Frank Froehling, de son capitaine non joueur George McCall et de son entraîneur Pancho Gonzalez.

Les joueurs américains incombent de battre le Mexique à Dallas. Froehling et Gonzalez s'y trouvent encore et rejoindront leurs coéquipiers dans quelques jours.

Le vainqueur des matches U.S.A. — Espagne rencontrera celui de la zone Asiatique soit l'Inde ou le Japon.

Suspendu de ses fonctions, le gouverneur Létourneau en profitera pour assister à la convention de la WBA

QUÉBEC. — Eugene Gene Létourneau, gouverneur de la prison de Québec qui a été suspendu jeudi dernier par le ministre de la Justice du Québec, Claude Wagner, à la suite de l'évasion d'un prisonnier, a déclaré qu'il a l'intention, pendant la durée de l'enquête, de se rendre à Las Vegas, du 14 au 18 août, pour assister à la convention annuelle de la World Boxing Association. M. Létourneau est le seul Canadien à siéger à cette importante organisation, dont il fait partie depuis 15 ans.

On se souviendra qu'il a donné sa démission comme commissaire de la Fédération canadienne de Boxe lorsque cette fédération a élu à Robert Cléroux, en 1962, le titre de champion poids-lourd du Canada, parce qu'il n'avait pas respecté son contrat pour rencontrer George Chuvalo, à Toronto, pour le titre.

Gene Létourneau aurait accepté une suspension de Cléroux, mais non pas l'enlèvement du titre canadien.

Ainsi en fut-il au sujet de Joey Durelle, champion mi-

moyen du Canada, que la Fédération de boxe a privé de son titre parce qu'il n'a pas rencontré Armand Savoie pour le titre, cette année.

Le père de Durelle étant mourant, celui-ci avait demandé la remise à plus tard de la rencontre. Pour des raisons psychologiques et physiques, a dit M. Létourneau, ce boxeur avait toutes les raisons du monde pour obtenir un délai.

Encore là, a-t-il déclaré, une suspension aurait pu être admissible, mais la privation du titre n'était pas raisonnable.

Sur une route en gravier, hier

Sept cyclistes du Tour sont blessés
Joe Jones s'est fracturé une jambe

TROIS-RIVIÈRES. — Les Belges ont encore monopolisé les honneurs dans l'épreuve d'hier: Montréal-Trois-Rivières, du Tour du St-Laurent. Cette étape a cependant été marquée d'un accident spectaculaire dans lequel sept cyclistes ont été blessés assez gravement. Pour sa part, Joe Jones de Toronto, de l'équipe du Canada, a subi une fracture à une jambe et son hospitalisation a été nécessaire à Maisonneuve, dans la métropole. L'accident est survenu sur une petite route en gravier, dans cet état à cause des réparations qu'on y exécutait, alors que les cyclistes venaient à peine de quitter Montréal en direction de Trois-Rivières.

Parmi les autres éclopés, il y eut Horst Stuewe, membre de l'équipe de Durnay, lequel souffre de maux violents à la tête et dont l'hospitalisation a aussi été rendue nécessaire. Aurelio Battello s'est aussi infligé une "severe" blessure à son poignet mais il s'est obstiné à poursuivre la route.

Où va donc Thelen, Montréal ou Toronto?

Le président des Alouettes de Montréal, Ted Workman, a déclaré en fin d'après-midi hier que son équipe avait réclamé Dave Thelen, le centre-arrière dont les services ne sont plus requis par les Rough Riders d'Ottawa, Don Estes, un autre ex-Rough Riders et John Kenderson.

En rapportant la chose, Workman a précisé qu'aucune autre équipe du football canadien n'avait réclamé ces joueurs mis au repêchage, à la limite de la période allouée pour semblable réclamation.

A Ottawa cependant, on ne semble pas du même avis. Dave Thelen a annoncé aux chroniqueurs du sport, peu avant la déclaration de Workman, qu'il avait été réclamé

par les Argonauts de Toronto, l'équipe qui avait le premier choix. Thelen a déclaré que l'instructeur Bob Shaw lui a demandé de se rendre immédiatement au camp d'entraînement, lui ayant signifié qu'il jouerait fort probablement vendredi, alors que les Argos rencontrent Ottawa.

"Je suis très heureux d'aller jouer à Toronto de ce côté", commente Thelen. Quant à Shaw, il a déclaré que Thelen ferait très bien l'affaire dans son champ-arrière. C'est un risque calculé, mais c'est toujours ainsi lorsqu'on fait l'acquisition de nouveaux joueurs. Dave Still et Len Sparks, également des Riders, auraient aussi été réclamés par les Argos.

L'étape d'hier a été remportée par Willie Huyvaert de Belgique. Il a parcouru la distance depuis Montréal à Trois-Rivières en un temps de 2 heures 38.12. Suivant en deuxième place, Uribeubia, la distance était de 88.5 milles.

Dans la Nationale Jr

Les équipes de tête ont le meilleur personnel de lanceurs et de frappeurs

Faut-il s'étonner de voir les Braves de St-Laurent dominer la Ligue Nationale de baseball junior? La réponse est un "non" catégorique, surtout quand on étudie le domaine des circuits, facteurs toujours d'une importance capitale dans une course au championnat. Les équipes de tête ont le meilleur personnel de lanceurs et de frappeurs, ne cédant la première dans ce domaine qu'à l'excellent personnel de lanceurs des Cardinals de St-Jérôme.

Seize circuits pour une équipe, dans le baseball junior, c'est beaucoup. Il faut qu'un club ait beaucoup de puissance au bâton pour claquer avec autant d'autorité. Et leurs succès dans ce domaine, les Braves les doivent en grande partie au puissant coup de bâton de Paul Vidal, qui a claqué six circuits, un de plus que son coéquipier Don Cave.

En fait, les joueurs des Braves ont frappé exactement deux fois plus de quatre buts que leurs plus proches adversaires dans ce domaine, les Athlétiques de Sorel et les Dodgers du parc Marchand. Des huit circuits des Québécois, cinq ont quitté le bâton du spectaculaire Claude-Denis Fortier.

Et si ce raisonnement est bon dans un sens, il l'est également dans l'autre. Aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver les Orioles de Granby au dernier rang, quand on sait qu'ils n'ont claqué que deux circuits depuis le début de la saison, soit en 27 joutes.

D'autre part, on s'explique facilement le fait que les Cardinals de St-Jérôme luttent toujours pour le premier rang, puisque leurs lanceurs sont d'une régularité extraordinaire.

En effet, les Claude Gagnon, Normand Prud'homme, Jim Atchison, John Frost n'ont accordé que trois maigres coups de circuits en 26 joutes, une fiche vraiment extraordinaire.

Le personnel de lanceurs des meneurs, par contre n'en a accordé que cinq, tandis que les lanceurs des Dodgers ont été d'une générosité enviable, accordant 12 coups de quatre buts à leurs adversaires.

Activités ce soir

Ce soir, deux joutes sont au programme. A St-Jérôme, les partisans de baseball auront l'occasion de voir à l'oeuvre l'équipe de l'heure dans le circuit Mondou, les Pirates de St-Jean.

En effet, les Pirates seront en quête d'une sixième victoire consécutive lorsqu'ils sauteront sur le terrain pour affronter les Cardinals.

MATCH, CE SOIR

Dave Skrien craindrait les Bombers

WINNIPEG. — Les Blue Bombers de Winnipeg, qui ont remporté leur première victoire de la saison aux dépens des Eskimos d'Edmonton, continuent d'effectuer des changements hier en vue de leur match contre les Lions de la Colombie-Britannique, ce soir.

Le statut de l'ailier défensif Herb Gray était encore incertain, mais le pilote Bud Grant a remplacé par Allen Miller, ex-protégé de la Washington Redskins, obtenu du Hamilton.

Cependant, les pilotes des deux équipes sont d'avis que chaque formation rivalise s'est grandement améliorée.

Dave Skrien, pilote des Lions, considère toujours Kenny Ploen, des Bombers comme un des meilleurs quarts au pays. De plus, les Bombers ont amélioré le jeu de champ-arrière offensif avec l'addition de Dave Raimy aux côtés de Leo Lewis.

Selon lui, le champ-arrière défensif des Bombers est formidable grâce à la présence d'Ernie Ippits, converti en demi défensif, Ed Ulmer, ex-riders d'Ottawa et Dick Thorton, dont l'absence s'est fait sentir dans le camp des Bombers l'an dernier.

Johnny Reallison, du Philadelphie Eagles, en tête des cogneurs de circuits avec un total de 24 dans la L.N. Enfin, Deron Johnson, du Cincinnati, a devancé Ernie Banks, des Cubs de Chicago, avec un total de 87 points produits.

Meneurs

Cependant, Carl Yastrzemski, du Boston, et Roberto Clemente, du Pittsburgh, ont pris des avances confortables en tête des frappeurs. Yastrzemski possède une priorité de 28 points dans la L.A. et Clemente domine par 17 points dans la Ligue Nationale.

Le voltigeur de Boston affiche une moyenne de .338, suivi de son coéquipier Felix Mantilla à .310, Tony Oliva du Minnesota, et Vic Davallito, du Cleveland, avec des .303.

Clemente a conservé une moyenne de .341 avec 10 coups sûrs en 29 essais. Hank Aaron, du Milwaukee, est demeuré au deuxième rang avec une fiche de .324, suivi de Don Glendon, du Pittsburgh, et Willie Mays, du San Francisco, avec des .316.

Johnny Reallison, du Philadelphie Eagles, en tête des cogneurs de circuits avec un total de 24 dans la L.N. Enfin, Deron Johnson, du Cincinnati, a devancé Ernie Banks, des Cubs de Chicago, avec un total de 87 points produits.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE

ROBIC & BASTIEN

Marion, Marion, Robic & Bastien

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés à 114, St-Alexandre, PRÈS CRAIG. Vous y trouverez: dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, à multiplier, horloges de temps, salles de montage, machines à écrire, etc., etc., en somme.

TOUT POUR LE BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIE INC. STATIONNEMENT

Nous avons notre nouveau téléphone: 861-5771

Encouragez nos annonceurs

Pour une aubaine sur
**Thunderbird - Galaxie - Ford
Falcon - Camion Ford**
Maurice Vaillancourt, Ltée
2032 boul. Curé Labelle, Chomedey
FE. 4-5210

Incidents raciaux aux Etats-Unis

ALLEDALE, Caroline du Sud — Soixante-cinq gardes de l'Etat patrouillaient hier les rues d'Alledale, une municipalité de 5,000 habitants, où 37 manifestants en faveur des droits civiques avaient été arrêtés lundi soir.

Le gouverneur de la Caroline du Sud, M. Robert McNair, a donné l'avisement que l'ordre serait maintenu à tout prix. Avec les Noirs, plusieurs manifestants arrêtés venaient de Detroit et parmi eux se trouvait un prêtre catholique et un ministre baptiste. Ils seront tous accusés de conduite désordonnée.

A CHICAGO

Lundi soir, également, à Chicago, un groupe de manifestants ayant à leur tête le comédien noir Dick Gregory ont pris le chemin des cellules. Les policiers ont arrêté soixante d'entre eux, alors qu'ils marchaient dans les rues de la ville, non loin de la maison du maire, M. Richard J. Daley.

Beauté ségrégée

NEW YORK — Première noire à rayer le titre de "Miss Etat de New York" Gloria Jones, 24 ans, accuse les organisateurs du concours de racisme.

Gloria, une ravissante brune de Manhattan s'est vue retirer sa couronne en juillet à Miami pendant le concours de "Miss Univers", dont elle fut l'une des 15. "Il m'a été dit que je n'avais pas le type recherché", a déclaré la beauté noire, ancien "petit lapin" (serveuse) d'un club Play-Boy.

Les responsables new-yorkais rétorquent que Miss Jones a failli aux obligations de sa charge en n'apparaissant pas à des réceptions traditionnelles honorées par la présence de "la plus belle fille" de l'Etat, et en faisant de la publicité pour des produits de beauté.

Reconnaissant le second chef d'accusation porté contre elle la douce Gloria — dont l'avocat doit ouvrir une action en dommages et intérêts pour un million de dollars — affirme qu'elle ne se servit jamais de son titre dans ces affaires publicitaires.

Quoi qu'il en soit — et les juges devront en décider de sang froid — l'Etat de New York passera l'année sans reine de beauté.

A LA MAISON-BLANCHE WASHINGTON — M. Roy Wilkins, directeur de l'Association nationale pour l'avancement des Noirs (NAACP), a été reçu hier matin à la Maison-Blanche par le président Johnson.

Le président des Etats-Unis, a déclaré son porte-parole, se propose de recevoir au cours des prochains jours plusieurs représentants des groupements en faveur des droits civiques afin de s'entretenir avec eux de la conférence qui doit les réunir à la Maison-Blanche à l'automne. Annoncée il y a quelque temps par le président Johnson, cette conférence dont la date n'a pas été fixée, étudiera les moyens d'appliquer pleinement la nouvelle loi des droits civiques.

UN COMPROMIS

WASHINGTON — La chambre des représentants a voté hier une version de compromis de la loi sur le droit de vote des Noirs présentée par le président Johnson à la suite des incidents de Selma en mars dernier.

Cette version doit être examinée par le Sénat.

La nouvelle loi, destinée à éviter que des citoyens américains soient privés de leur droit de vote du fait de la couleur de leur peau, supprime les tests préélectoraux d'écriture et d'interprétation de textes constitutionnels dans les Etats ou moins de 50 pour cent de la population adulte participait aux élections de novembre 1964.

Un autre duel Wilson-Heath

LONDRES — Tels deux protagonistes inévitables, M. Harold Wilson et Edward Heath se sont de nouveau mesurés hier à la Chambre des communes.

Désireux visiblement de prendre sa revanche après le succès remporté lundi par son adversaire, M. Heath a demandé au premier ministre de s'expliquer sur une résolution adoptée par le groupe parlementaire travailliste à propos d'une réduction des crédits militaires. Faut-il envisager des réductions supplémentaires, après la déclaration du chancelier de l'Echiquier indiquant une diminution de 100 millions de livres l'année prochaine et 400 millions d'ici à 1969-70, a demandé M. Heath.

Restant très calme, le premier ministre a fait observer que les réductions de crédits militaires annoncées par le chancelier de l'Echiquier avaient simplement pour but de maintenir le budget de défense de la Grande-Bretagne à un plafond de deux milliards de livres sterling calculé en fonction des prix de 1964. Si des réductions supplémentaires étaient possibles, a ajouté le premier ministre, elles seraient effectuées sans nul doute, mais il serait prématuré de tirer des conclusions avant de connaître les résultats de la révision générale actuellement en cours en matière de défense.

La crise vietnamienne bloque les travaux de la conférence de Genève

En attendant le rapport de l'ambassadeur Averell Harriman, rentré hier soir, les Etats-Unis se demandent si la guerre du Vietnam n'est pas en train de bloquer toute perspective d'accord avec l'Union soviétique, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire.

La violence des attaques lancées hier matin à la conférence de Genève contre la politique américaine par M. Semyon Tsarapkin, le délé-

gué de l'Union soviétique, a déçu les espoirs encore entretenus par certains sur la possibilité de nouveaux progrès dans la détente entre l'Est et l'Ouest.

Il y a quelques jours, le secrétaire d'Etat Dean Rusk avait lui-même exprimé de tels espoirs. Reconnaissant que le conflit vietnamien rendait plus difficiles les relations entre les Etats-Unis et l'URSS, il avait souligné que cela ne devait pas empêcher

des accords techniques là où les intérêts des deux pays coïncident.

La prolifération des armements — c'est-à-dire des préoccupations communes de Washington et de Moscou, et, sans se faire trop d'illusions, les dirigeants américains estimaient jusqu'ici que cela justifiait la reprise de la conférence de Genève.

Les déclarations récentes des dirigeants soviétiques, et,

en particulier, les dernières interventions de M. Tsarapkin à Genève font pour les dirigeants américains l'effet d'une douche froide. Les Etats-Unis avaient probablement renoncé à convaincre les Russes que les projets de défense nucléaire de l'OTAN ne constituaient pas une menace de prolifération. "Au fond, c'est à l'OTAN elle-même que les Soviétiques sont opposés", disait M. Rusk dans sa conférence de presse.

Par contre, ils avaient espéré que l'URSS serait suffisamment intéressée au problème de la prolifération des armes nucléaires pour ne pas y mêler le conflit vietnamien, ce qui équivalait à conduire la conférence de Genève dans une impasse.

Le dernier espoir se porte maintenant sur les éléments de la Grande-Bretagne. Mais M. Averell Harriman va ramener à Washington après les deux entretiens qu'il a eus le mois dernier à Moscou avec M. Kossyguine et ses vices dans plusieurs capitales européennes. Mais ceux qui pensent que l'intransigence soviétique — sur le Vietnam ou sur l'OTAN — est seulement destinée à "sauver la face" au sein du monde communiste et ne ferme pas la porte à des arrangements entre Washington et Moscou sont de moins en moins nombreux.

Les contrôles sur place

LONDRES — Les puissances occidentales demeureront dans l'impossibilité de conclure un accord sur l'arrêt des essais nucléaires souterrains si l'URSS continue de s'opposer aux vérifications sur place, a indiqué M. Harold Wilson à la Chambre des communes.

Répondant hier à des députés travaillistes qui lui faisaient remarquer que des progrès considérables avaient été réalisés dans le domaine de la détection et de l'évaluation des explosions souterraines, M. Wilson a déclaré que, malgré ces progrès, le moment n'était pas venu de courir le risque d'un accord ne prévoyant pas de vérifications sur place. Le premier ministre a rappelé au surplus que l'URSS s'était jusqu'à présent opposée à participer aux entretiens scientifiques proposés par l'Occident afin que soient examinées les affirmations soviétiques selon lesquelles il est possible de détecter tout essai nucléaire souterrain.

La querelle Novas-Papandréou se poursuit au parlement grec

ATHENES. — Comme celle de lundi, la séance de mardi — qui se poursuivra probablement pendant une partie de la nuit de mardi à mercredi — ne fut qu'un long réquisitoire contre le gouvernement de M. Georges Papandréou. Du programme gouvernemental de M. Novas il ne fut presque jamais question. Du fait de l'absentéisme volontaire des partisans de M. Papandréou, personne ne prit la défense de celui-ci (lui-même était, comme lundi, absent).

Certains de l'empire sur le vote final, les papandréistes laisseront — sauf violentes interruptions — s'écouler contre leur chef un torrent d'accusations qui touchaient à tous les domaines.

Pour les orateurs de mardi soir — tous trois des "tenors" de la politique grecque", M. Pipinellis, ancien président du Conseil, M. Spyros Markezinis, ancien ministre et leader du parti progressiste, et M. Mitsotakis, ministre de la coordination économique, les seize mois du gouvernement de M. Papandréou se soldent par un lourd passif: balance des paiements déficitaire, politique extérieure désordonnée, politique intérieure aboutissant à la "division nationale".

M. Mitsotakis, qui fut ministre des finances dans le précédent gouvernement, insista

surtout sur le caractère personnel du gouvernement de M. Papandréou, qui, dit-il, n'écoulaient ni ne consultaient personne, cachait à ses ministres les documents les plus importants, préférant "une grave crise à un simple remaniement ministériel".

Les remèdes à la situation présente? Pour M. Markezinis, à une crise nationale doit répondre l'union nationale, et c'est un cabinet groupant tous les partis nationaux qu'il préconise. Il votera cependant pour M. Novas afin de ramener le calme dans le pays.

M. Mitsotakis, quant à lui, souhaite que l'union du centre continue à gouverner afin d'appliquer le programme qu'il a promis aux électeurs.

A quelques heures du vote, ces brillantes interventions de

trois hommes parmi les plus écoutés de la politique hellénique, pourraient-elles renverser le courant défavorable à M. Novas? Personne ne le croit sérieusement, et le monde politique grec se préoccupe davantage des solutions entre lesquelles il faudra choisir que de l'issue du vote de confiance.

Par ailleurs, on a noté au cours de la soirée une certaine effervescence de la foule dans les rues voisines du parlement. A un certain moment, près de 10,000 personnes se sont trouvées réunies et les mesures de sécurité, maintenant habituelles, ont été encore renforcées.

Aucun incident sérieux ne s'est produit cependant et vers minuit la foule avait presque entièrement quitté la place de la Constitution et les rues voisines.

Les Etats-Unis modifient leur loi sur l'immigration

WASHINGTON — Un projet de loi actuellement en instance devant la commission judiciaire du Sénat rendra plus facile l'immigration aux Etats-Unis des proches parents d'un citoyen américain.

De plus, en supprimant le système des quotas nationaux, vieux de 40 ans, qui avait pour but de conserver à la population américaine la composition qu'elle avait en 1920, cette loi favorisera notamment l'immigration des pays extérieurs à l'Europe occidentale.

Selon le système actuellement en vigueur, la fraction du quota non utilisée par les nationaux d'un pays, c'est notamment le cas pour les quotas britannique ou scandinave, ne peut être utilisée par les candidats immigrants de pays dont le quota est entièrement utilisé: Italie, Grèce, Espagne par exemple à l'heure actuelle.

Voté par 26 voix contre 4 par la commission judiciaire de la Chambre, le projet de loi qui devra être approuvé par les

deux Chambres avant d'être signé par le président prévoit:

1 — que 340,000 immigrants environ seront autorisés à entrer chaque année aux Etats-Unis.

2 — que les conditions d'immigration des nationaux des pays du continent américain, notamment d'Amérique latine, ne changeront pas: 120,000 d'entre eux pourront entrer chaque année aux E.-U.

3 — Qu'à partir du 1er juillet 1968 l'ensemble des pays actuellement visés par le système des quotas sera autorisé à faire entrer aux Etats-Unis 170,000 immigrants. Ce chiffre ne pourra pas dépasser 20,000 personnes par pays. Entre la date de signature de la loi par le président et le 1er juillet 1968, les fractions de quotas nationaux non utilisées par certains pays seront rassemblées dans un "fonds commun" pour permettre la réduction des listes d'attente des pays à faible quota. A l'heure actuelle, un sujet britannique obtient son visa d'im-

migrant en moins de quatre mois, alors qu'un Italien doit l'attendre plusieurs années.

4 — Que 50,000 proches parents, père, mère, femmes et enfants, d'immigrants déjà installés aux Etats-Unis seront autorisés chaque année à immigrer.

Opposition

Cette réforme, dont le président John Kennedy lui-même petit fils d'un immigrant irlandais, fut l'un des principaux avocats, a reçu le ferme appui du président Johnson.

La seule opposition rencontrée à la commission judiciaire de la Chambre visait les conditions d'immigrations sans restrictions des nationaux des pays du continent américain. Le représentant républicain, M. Clark MacGregor, du Minnesota, a proposé sans succès que cette catégorie d'immigrants soit placée sous le plafond total de 170,000 immigrants selon la version actuelle de la loi. Il a annoncé qu'il présenterait à nouveau cet amendement devant la Chambre.

Londres: baisse des réserves

LONDRES — "Le troisième trimestre de l'année est saisonnièrement la période la moins favorable", rappelle-t-on à la Trésorerie après l'annonce de la baisse de 50 millions de livres des réserves d'or et de devises de la Grande-Bretagne en juillet. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris d'une régression.

L'ampleur de la diminution a toutefois été déçue. On ne s'attendait certes pas à une augmentation, mais observait-on dans les milieux d'affaires, c'est la plus forte chute révélée officiellement depuis juin 1962.

A cette date la baisse de 77 millions avait été provoquée uniquement par des remboursements. Or, ce mois-ci, il est certain que la diminution réelle des réserves a été supérieure à 50 millions: d'une part la Trésorerie indique que la Banque d'Angleterre, comme le mois précédent, a eu recours à l'accord de Swap de \$750 millions avec la Banque fédérale de réserve des Etats-Unis; d'autre part, l'Allemagne a effectué au cours du mois, dans le cadre de l'accord anglo-allemand sur les frais d'entretien de 42 millions de livres qui doit servir au règlement de futures commandes. Cette somme a dû normalement venir gonfler les réserves.

Sorties et emprunts

Il est impossible d'estimer exactement le montant des sommes qui sont sorties des coffres de la Banque d'Angleterre le mois dernier, puisque

le montant des emprunts effectués n'est pas révélé, indiquant-on dans les milieux compétents.

Mais ces sorties semblent bien avoir été voisines de 100 millions de livres, alors que les estimations de la City étaient de l'ordre de 80 millions de livres.

On souligne dans les milieux compétents que les tendances saisonnièrement défavorables du début du second semestre ont été accentuées par la pression subie par le sterling sur le marché des changes. Pendant la seconde moitié de juillet, la Banque d'Angleterre a été obligée d'intervenir à plusieurs reprises pour défendre la livre. On estime que ces interventions lui ont coûté au moins une quarantaine de millions de livres.

Restrictions

Il est probable que la forte baisse des réserves est une des raisons qui ont amené le chancelier de l'Echiquier à annoncer la semaine dernière une nouvelle série de mesures d'austérité. Ces restrictions, dont certaines sont très sévères, devraient contribuer sé-

rieusement à améliorer l'équilibre des paiements extérieurs de la Grande-Bretagne. Mais elles mettront un certain temps à agir.

En attendant que la confiance revienne, la Banque d'Angleterre dispose de moyens solides pour défendre le sterling souligné-t-on dans les milieux compétents. Elle peut encore utiliser l'accord Swap avec la banque fédérale de réserve et elle dispose d'une ligne de crédit de \$250 millions auprès de l'Export-Import Bank. En outre, M. James Callaghan a indiqué hier aux Communes qu'une partie du portefeuille de valeurs américaines du gouvernement britannique pourrait être rapatrié durant le troisième trimestre pour consolider les réserves.

Sur le marché des changes, le sterling a poursuivi son affaiblissement après la publication des réserves. La Banque d'Angleterre est intervenue, au comptant et surtout à terme, pour soutenir la livre, faisant ainsi remonter le taux à \$2,79 et 1-16. Les affaires sont restées calmes, mais une légère pression de l'offre émanait aussi bien de Londres que du continent.

Légers surplus provisoires de la balance des comptes des EU

WASHINGTON — M. John Connor, secrétaire américain au Commerce, a prévenu mardi le Congrès que les résultats favorables des comptes extérieurs des Etats-Unis pendant le deuxième trimestre étaient dus à des facteurs passagers et ne signifiaient pas que le déficit de la balance des paiements était définitivement purgé.

Déposant devant la sous-commission des finances internationales du Sénat, M. Connor a confirmé les indications préliminaires selon lesquelles la balance des paiements des Etats-Unis se serait soldée par un léger surplus pendant le second trimestre. Mais il a ajouté que ce résultat était dû principalement aux trois facteurs suivants:

1. Les exportations ont rattrapé le retard pris pendant la grève des dockers du premier trimestre;

2. En réponse à l'appel du président Johnson des sociétés américaines ont rapatrié une partie de leurs avoirs à court terme à l'étranger;

3. Les banques et les institutions financières ont ralenti le rythme de leurs prêts à l'étranger en avril et en mai.

LE "PLAN JOHNSON"

Ces éléments temporaires auront tendance à s'estomper sinon à disparaître dans le proche avenir, a dit M. Connor, et il faudra tenir compte pour le reste de l'année du déficit accru du tourisme, de l'augmentation des importations dues à la prospérité croissante et "d'une variété d'éléments défavorables".

Le secrétaire au Commerce a rappelé que le "plan Johnson" de défense du dollar ne visait pas à limiter les investissements des entreprises américaines à l'étranger et a révélé que ces investissements avaient atteint le taux annuel record de quatre milliards de dollars pendant le premier trimestre de cette année contre 3,5 milliards pendant le dernier trimestre de l'an dernier.

De plus, a souligné M. Connor, les sociétés américaines commencent à faire plus largement appel aux sources de capitaux étrangers pour leurs investissements, ce qui est le principal pour la balance des paiements.

Lançant un nouvel appel à la coopération des milieux d'affaires, le secrétaire au Commerce a déclaré que le meilleur espoir pour les Etats-

Unis de créer les conditions favorables à une réforme du système monétaire international était de poursuivre par tous les moyens l'amélioration de leur balance des paiements.



Rumeurs démenties

HEIDELBERG — Le quartier général américain en Europe a démenti catégoriquement mardi les rumeurs selon lesquelles des troupes américaines stationnées en Europe seraient envoyées au Vietnam. Le quartier général souligne que les effectifs ne seront pas réduits en Europe et que les Etats-Unis tiendront leurs engagements dans le cadre de l'OTAN.

Nouveau satellite russe

MOSCOU. "Cosmos 77" lancé hier conformément au programme d'exploration spatiale du 16 mars 1962, a les coordonnées suivantes: période de révolution initiale: 89,3 minutes; apogée: 291 kilomètres; périgée: 200 kilomètres; inclinaison par rapport à l'équateur 51,84 degrés. Outre les appareils scientifiques, "Cosmos 77" a à son bord un émetteur radio fonctionnant sur la fréquence de 19,991 mégahertz, un système radio pour la mesure de l'orbite, un système radiométrique pour la transmission vers la terre des données sur le fonctionnement des appareils scientifiques. Tous les appareils installés à bord fonctionnent normalement, précise l'agence.

Echec du Blue Streak

LONDRES — L'essai du premier étage (constitué par une fusée britannique Blue Streak) du missile Europa n'a échoué a annoncé hier soir le ministère de l'air britannique, qui a précisé que deux moteurs, qui devaient fonctionner pendant 135 secondes, se sont arrêtés au bout de six secondes. Les experts ont constaté que le système d'arrêt automatique des moteurs avait fonctionné inopinément. Pour cet essai, la fusée Blue Streak avait été surmontée d'une maquette du deuxième étage (français) et d'une autre du troisième étage (allemand). La fusée ne s'est élevée qu'à 35 mètres environ au-dessus du centre de lancement de Spadeadam (Cumberland).

Troubles au Pérou

LIMA — Douze extrémistes ont été tués au cours des deux premiers engagements qui se sont déroulés entre les forces de l'ordre et les rebelles sympathisants castristes qui opèrent dans le centre du Pérou, annonce un communiqué de l'état-major de l'armée péruvienne. Pour leur part, les forces de police ont eu au total, en juin et juillet, neuf morts, auxquels il convient d'ajouter deux policiers abattus par les rebelles après avoir été faits prisonniers.

L'Alliance pour le progrès

WASHINGTON — Le département d'Etat a annoncé hier qu'un groupe de sénateurs américains, dont M. William Fulbright, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement, se rendront au Brésil jeudi prochain pour discuter de divers aspects du programme d'Alliance pour le progrès ainsi que des moyens de consolider l'organisation des Etats américains.

Le projet "Concorde"

LONDRES. — Le récent article de l'hebdomadaire londonien "The Economist" indiquant que l'avion supersonique franco-anglais "Concorde" ne serait, en fait, jamais construit, est "sans fondement", affirme un communiqué publié hier soir par la "British Aircraft Corporation" et la "Bristol-Siddeley Engines" (fabricants britanniques du "Concorde" en collaboration avec les firmes françaises "Sud Aviation" et "SNECMA"). Accusant au surplus "The Economist" de poursuivre "depuis plusieurs années une campagne de propagande, constante et virulente, à l'encontre de l'industrie aéronautique britannique", le communiqué précise que les diverses sociétés aériennes qui ont commandé jusqu'à présent 47 "Concorde" ont été "rassurées".

Malraux est reçu par Mao

et M. Lucien Paye, ambassadeur de France à Pékin, ont également assisté à la conversation.

La veille, M. André Malraux avait déclaré lors d'un banquet donné en son honneur que la Chine est une "légende" pour le peuple français.

Dans un discours de remerciement à ses hôtes, le ministre français a notamment déclaré: "Il est vrai que les systèmes sociaux de nos deux gouvernements sont différents; il est aussi vrai que nous avons tous deux lutté contre un

puissant envahisseur, qui... a lutté là où il ne devait pas. Pour la France et le peuple français, vous êtes une légende".

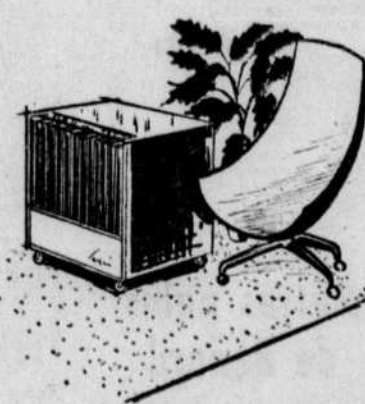
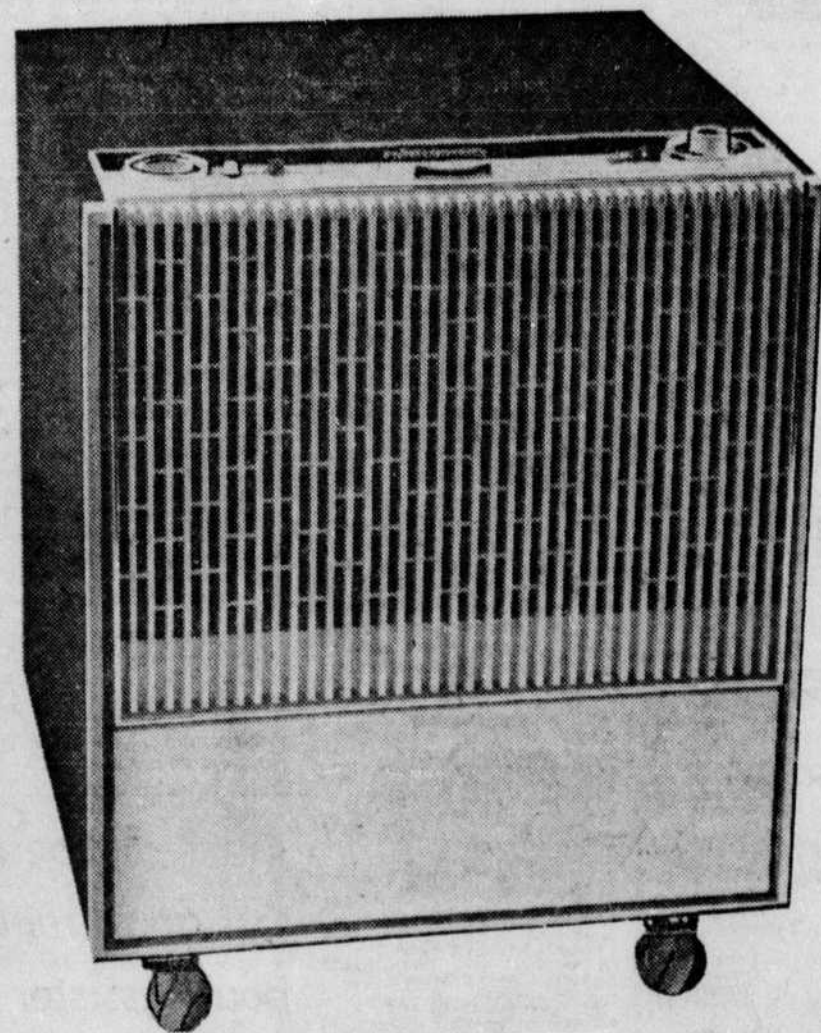
M. Chen Yi a exprimé l'espoir que la visite de M. Malraux faciliterait le développement des relations entre les deux pays et à l'amitié et à la compréhension entre les deux peuples.

M. Malraux est le premier ministre français à visiter la Chine depuis que Paris et Pékin ont établi des relations diplomatiques l'an dernier.

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 heures



Tempérez votre maison avec l'humidificateur "Sunbeam"

Pour supprimer la sécheresse chez vous, utilisez cet humidificateur de marque "Sunbeam". Tout métal, fini en bois noyer avec devant en plastique blanc, monté sur 4 roues. Cuve en plastique, donc pas de rouille. Contrôle de l'humidité et de la vitesse. Cadran vous indiquant la quantité d'eau. Interrupteur de courant.

PRIX DUPUIS 99.95

Dupuis - Quatrième, rayon 780

Composez 842-6171



Cadran indicateur d'humidité gradué avec l'achat d'un humidificateur de marque "Sunbeam" à 99.95

DUPUIS

865 EST, RUE SAINT-CATHERINE, MONTRÉAL • COMMANDES TELEPHONQUES: 842-6171